



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



MICHEL DONDÀ, 2014

■ Photographie prise du col du Jarnalet (2 246 m).

## Le versant villarin des Sybelles

## Une saison particulière

On a connu cet hiver plus d'une vingtaine de chutes de neige regroupées en 3 épisodes neigeux principaux : 1,30 m du 7 au 12 décembre ; 1,25 m du 15 au 18 décembre ; 1 mètre du 26 décembre au 4 janvier. Courant janvier, puis en février et mars il en est encore tombé près de 2 mètres, si bien qu'au total cet hiver (au 22 mars) il était tombé 5,50 m de neige en hauteur cumulée. Plus que durant l'hiver 2012-2013 (4,40 m), proche des hivers 1982-1983 (5,58 m) et 1998-1999 (5,54 m) mais loin derrière ceux de 1980-1981 (6,68 m) et de 1981-1982 (6,13 m). (Du 6 au 12 janvier, l'entreprise Martoïa est venue en renfort pour dégager avec des chargeurs puissants les places de stationnement et des emplacements où stocker la neige dans les hameaux.)

Hormis une période très froide (comme sur tout le pays) entre le 26 et le 28 février avec  $-15,3^{\circ}\text{C}$  le 28 février (à Lachal, dans la nuit, record de la saison), l'hiver a été plutôt doux avec peu de jours ensoleillés et de nombreux jours de pluie.

Ce temps a empêché les habitués qui avaient des forfaits saison de skier aussi souvent que les hivers précédents (« *un jour sur deux* » indique l'un d'eux) et probablement réduit la clientèle à la journée, notamment celle du samedi.

Les pistes étaient correctement démées. Celle descendant du col de Bellard a été élargie, côté Arvan, notamment au départ. Sa forte pente provoquant souvent des ralentissements, un « délestage » était dès lors possible en empruntant les côte de la piste.

Les abondantes chutes de neige ont rendu l'exploitation du domaine compliquée, nécessitant de nombreuses purges de sécurisation des couloirs : « *Un déclenchement tous les 2 jours, selon un responsable, et depuis le début mars on n'arrête pas notamment en Bouyans et aux Écolors.* » (Malgré ces précautions, les Écolors sont « partis » un jour, inopinément..., causant une frayeur rétrospective à ceux qui sont arrivés à ce moment-là... Ce qui souligne une fois de plus l'importance qu'il y aurait à sécuriser ce passage sur la piste de retour de Bellard.) Autres conséquences : quelquefois le domaine de Bellard n'était pas ouvert en début de journée, et le col de Bellard serait resté inaccessible 13 jours consécutifs.

Avec un tel enneigement, le domaine skiable a tenu jusqu'à la fermeture fixée au 1<sup>er</sup> avril. (Au 1<sup>er</sup> mars des mesures ont montré qu'il y avait 60 cm de neige tassée à l'Épinette et plus de 3 mètres dans la combe de Bellard en plein champ, versant est.) Deux nouveautés étaient proposées : une piste de snowtubing (piste de glisse pour des bouées) sur le front de neige à côté du tapis, et un boardercross de 100 m pour les débutants à La Pierre. Le boardercross de Bellard a été agrandi (600 m) et remodelé (il comprend désormais 7 virages relevés).



■ Le boardercross de la combe de Bellard.

Le point noir de février (téléski de Cugnat) n'a pas été plus catastrophique que les autres années, et les forfaits (saison, journée, etc.) spécifiques au domaine skiable villarin ne permettaient toujours pas d'utiliser (comme en 2015-2016) le télésiège de l'Eau d'Olle. Il fallait pour cela acquérir un forfait Sybelles. Ce qui a probablement dissuadé certains touristes (et des Villarins) de participer aux animations programmées à l'Ouillon. La carte Skio-grande, nouveauté tarifaire cette année, permettait de substantielles réductions à la caisse, mais a-t-elle été très utilisée ?

La fréquentation a été estimée bonne en général par les socioprofessionnels, et bien supérieure à celle de l'an passé pendant les congés scolaires. « *Il y avait pas mal de monde dans les cours collectifs et sur la piste de bouée.* » Cette fréquentation « ressentie » est partiellement démentie par les chiffres.

Dans les gîtes communaux sur les 14 semaines de la saison (du 23 décembre au 1<sup>er</sup> avril) le taux de remplissage a été de 29 %. Il est compris entre 55 et 64 %, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semaines de février et la semaine d'après. Sur les 4 semaines de février, le taux moyen est de 41 % (62,5 % l'an passé).

À camping, le taux sur la saison a été de 24 % mais de 100 % la 2<sup>e</sup> semaine de février, 81 % la 3<sup>e</sup> et 50 % la 4<sup>e</sup>. Sur les 4 semaines de février, le taux moyen est de 62,5 % (81,5 % l'an passé).

Les gîtes de la cure et des Moulins ont été occupés en janvier et durant les vacances de février, et le gîte de La Pierre a été plein la dernière semaine de Noël et la 1<sup>e</sup> de janvier, puis les trois premières semaines des vacances de février. La Perrière a été louée la 2<sup>e</sup> semaine de Noël (40 %), puis les 2<sup>e</sup> (à 60 %), 3<sup>e</sup> (60 %) et 4<sup>e</sup> (40 %) semaines des vacances de février, soit une moyenne de 40 % sur les quatre semaines de février.

Goélia, qui ne communique pas ses résultats, laissait entendre qu'en février les appartements de la résidence du Mollaret étaient tous loués. Un décompte des voitures stationnées sur ses parkings donnerait des taux avoisinant 43 % pour les deux premières semaines de février et 80 % pour les deux dernières (73 % pour la semaine d'après, hors vacances).

Pour que ces estimations reflètent de manière raisonnablement fiable la réalité de la fréquentation, il faudrait naturellement prendre en compte les résultats des autres hébergeurs privés. Il faudrait également travailler sur des données homogènes car il n'est pas indifférent de parler taux d'« occupation » des appartements ou taux de « remplissage » des lits.

La fréquentation a chuté après la fin des vacances de février et, mi-mars, il n'y avait plus grand monde sur les pistes. (L'Auberge du Coin a fermé le 18 mars.)

Enfin, cette saison a été marquée par une journée de grève (lire ci-contre)...

Le 9 février, après s'être concertés une première fois la veille, les employés de l'ÉPIC de Saint-Colomban ont décidé de déposer un préavis de grève pour le 19 février. (L'ÉPIC compte 37 employés ; 32 étaient présents ; 27 ont voté ce préavis de grève.)

En cause, la volonté de la direction de l'ÉPIC de supprimer certaines primes et d'en geler d'autres, sans concertation, alors qu'il avait été convenu en 2016 que l'ÉPIC reprendrait aux mêmes conditions salariales (primes comprises) le personnel de la Satvac (groupe Maulin) quand cette société gérait et exploitait le domaine skiable villarin dans le cadre d'une délégation de service public qui a pris fin en août 2016 (\*). Autres revendications, la revolatiorisation du salaire de base au-dessus des 1,50 % préconisé par Domaines skiables France, et, pour les personnes ayant déjà effectué deux saisons, le versement d'une prime de fin de saison qui aurait dû être versée à l'issue de la saison précédente.

Cette action revendicative est intervenue après plusieurs refus de la direction de discuter ces points, refus d'autant plus incompréhensibles, selon les employés, qu'avant l'ouverture de la saison, ils avaient accepté (« *à contre cœur, mais accepté quand même* ») la suppression de deux primes (prime de déclenchement et prime d'astreinte) et leur remplacement par le paiement des heures effectivement travaillées. Ceci dans le cadre d'une politique budgétaire resserrée décidée par la direction de l'ÉPIC pour tenter de répondre à la situation financière catastrophique de cette entreprise publique (lire page 3).

Devant la fermeté et la cohésion affichées par les grévistes, la direction a fini par accepter, le 17 février, une réunion avec les représentants syndicaux (Véronique Riaillé et Bernard Bozon-Vialle, accompagnés d'Antoine Fatiga, représentant départemental de la CGT « transports », la branche d'activité qui couvre les remontées mécaniques).

Cette rencontre a permis d'aboutir à un protocole de sortie de crise qui a été largement repoussé, le 18 février, par une majorité du personnel qui a alors voté la grève pour le lendemain.

Le 19 février, seules 2 remontées mécaniques sur 9 étaient ouvertes (avec gratuité des forfaits pour le téléski du front de neige et l'activité des bouées) malgré l'initiative prise par la direction qui avait demandé à du personnel en congé d'autres stations (dont Jean-François Motes, directeur en exercice de l'ÉPIC d'Albiez) de remplacer les grévistes et, avec l'aide des non-grévistes (une demi-douzaine) et de quelques bénévoles villarins, de « casser » la grève et faire tourner la station.

Un inspecteur du travail présent sur les lieux et, semble-t-il, l'intervention du préfet ont fait capoter cette « solution » (illégal) en faisant respecter le droit de grève.

Le personnel gréviste s'est rassemblé devant le siège de la société à La Pierre où, en présence d'un représentant de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi, des discussions ont été menées durant près de 4 heures pour aboutir à un nouveau protocole qui a été accepté dans l'après-midi par les employés qui ont alors décidé de reprendre le travail dès le lendemain.

Cette reprise a été votée à deux voix de majorité tant l'amertume était grande au sein du personnel de cette entreprise qui souffrirait « *d'un déficit, un autre..., de transparence et d'une gouvernance qui, sous couvert de modernité, est d'un autre âge* ». D'ailleurs, dès le début de la saison, la plupart des employés se plaignaient ouvertement d'une ambiance « *exécrable dans la boîte* », certains envisageant, déjà à ce moment-là, de faire entendre,

## Malaise social sur fond de difficultés économiques

sinon connaître, leur malaise par une grève...

Le syndicat qui a accompagné le personnel dans ces négociations s'est félicité que celui-ci soit « *resté calme et uni* » et a remercié « *les services de l'État qui ont rappelé les règles de droit et permis la sortie d'un conflit par le haut.* » L'accord qui maintient les acquis stipule que des négociations devront s'ouvrir avant la fin de la présente saison pour établir un contrat d'entreprise. La première réunion était programmée le 28 février. « *Cette démarche s'inscrit dans le processus de sauvegarde de l'entreprise avec un objectif de rationalisation de l'organisation et de la masse salariale. Dans le cadre de la loyauté de la négociation, l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension de la situation sera remis et expliqué au personnel. La négociation ne portera pas sur le seul sujet des primes, mais sur l'ensemble des composantes de la rémunération des salariés, notamment : la durée ou l'organisation du temps de travail, la durée de la saison, le volume d'heures supplémentaires... Si les négociations n'étaient pas terminées à l'issue de cette saison 2017-2018, elles seraient reprises au début de la prochaine saison.* » Enfin les comptes rendus des réunions du conseil d'administration de l'ÉPIC seront affichés dans le local du personnel.

Ce mouvement inédit a suscité des réactions d'hostilité d'une grande partie de la population et la semaine de préavis a été tendue. La direction, qui a d'abord joué le pourrissement du conflit, a reproché aux grévistes d'avoir « *débranché l'ÉPIC* » (comprendre : de l'avoir « *tué* »). Les employés ont fait valoir, eux, que la solution imposée était dérisoire pour redresser une entreprise dont le déficit atteint le double de son chiffre d'affaires... La suppression des primes « *qui ne sont que la reconnaissance de conditions de travail particulières et de responsabilités spécifiques* » représenterait un gain annuel de 20 à 25 000 euros.

En réalité tout le monde a compris que ces mesures ne sont pas de nature à sauver une entreprise dont l'activité économique n'est pas viable par manque de lits (mais pas seulement, ceux disponibles ne sont pas tous occupés...) et dont tout indique qu'ils ne se feront jamais. Et comme plus personne aux Villards ne croit vraiment que l'application d'une clef de répartition entre les exploitants du domaine des Sybelles, viendra un jour combler, sinon réduire, le déficit structurel de la station, la question qui se pose est la suivante : la collectivité peut-elle et, si oui, doit-elle, continuer à financer une saison de ski à un tel niveau de déficit ?

Oui répond Pierre-Yves Bonnivard : « *Aujourd'hui on a des emplois qui sont menacés parce que l'entreprise est dans une situation très très difficile. On a travaillé sur l'ensemble des postes, sur l'ensemble des charges, et aujourd'hui on en arrive là* (N.D.L.R. : la suppression des primes). Et le but c'est de continuer à faire fonctionner l'entreprise, c'est de continuer à faire fonctionner le domaine skiable et c'est continuer à ce que les gens puissent travailler. » (FR3, 18 février 2018).

La question est complexe. Elle mériterait un débat public, comptes et projets (complémentaires et/ou alternatifs) sur table.

(\*) Le 29 novembre, le CA de l'ÉPIC a décidé : « *Les primes en usage à la Satvac au moment de la reprise du personnel par l'ÉPIC en 2016 feront l'objet d'une dénonciation d'usage. (...) Sont concernées les primes de déplacement et de vie chère, de responsabilité, de disponibilité, d'accueil. Les primes conventionnelles sont gelées jusqu'à être alignées sur les montants fixés annuellement en commission paritaire mixte. Il s'agit des primes de panier, d'équipement, d'artificier, de langue étrangère.* »

## ÉPIC : des perspectives inquiétantes

Les exercices comptables des établissements publics doivent correspondre à des années civiles. Le premier bilan de l'ÉPIC, qui a été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2016, court donc sur 16 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2017. Ses principaux éléments commencent à être connus (\*). Le conseil d'administration de l'ÉPIC devait les entériner début avril.

Sous toutes réserves donc, durant cette période, le chiffre d'affaires de l'ÉPIC a été de 462 200 euros. Il comprend le chiffre d'affaires de la saison 2016-2017 et celui de la dernière semaine 2017 qui est aussi la première de la saison 2017-2018 en cours. Le chiffre d'affaires réalisé sur la saison 2016-2017 proprement dite (du 17 décembre 2016 au 24 mars 2017 donc) a été de 429 300 euros. Sur les 8 dernières saisons de la DSP, la Satvac a annoncé avoir réalisé à Saint-Colomban des chiffres d'affaires dont la moyenne, selon les sources, est comprise entre 362 000 et 398 000 euros par saison.

Si l'on raisonne de nouveau sur 16 mois, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 décembre 2017, l'ÉPIC a reçu deux subventions d'exploitation : 200 000 euros des sociétés Satvac, Soremet et Samso, et 650 000 euros de la commune de Saint-Colomban (300 000 euros pris sur l'exercice budgétaire 2016 et 350 000 euros pris sur l'exercice 2017). Le total des recettes a donc été de 1,31 million d'euros, un montant légèrement supérieur (42 000 euros) aux dépenses.

Une partie de ces dépenses (entre 150 et 200 000 euros) a été consacrée à racheter le matériel nécessaire au fonctionnement de la station après la fin de la DSP et le départ de M. Maulin.

Ce premier bilan de l'ÉPIC ne prend pas en compte des charges engagées au cours de l'exercice 2016-2017 (quelque 150 000 euros) et qui n'ont pas été réglées faute de crédits budgétaires suffisants. Elles ont donc été reportées sur l'exercice 2018 en cours (qui comptera lui 12 mois).

Outre ce report, le budget 2018 (qui devait être adopté début avril) devra également prendre en compte la « grande inspection » du télésiège du col de Bellard dont le coût (première tranche) est évalué à 200 000 euros. En supposant que le chiffre d'affaires 2018 soit de l'ordre de 420 000 euros et compte tenu de l'apport des exploitants de l'Arvan (200 000 euros), la commune devra encore abonder de quelque 630 000 euros un budget de l'ÉPIC arrêté autour de 1,25 million d'euros.

Selon le protocole d'accord signé le 16 août 2017 entre l'ÉPIC et les trois autres sociétés exploitant le domaine des Sybelles (Satvac, Soremet, Samso), celles-ci doivent verser 200 000 euros pour la saison 2017-2018 (versés en 2018), 150 000 pour 2018-2019 (versés en 2019) et 100 000 pour 2019-2020 (versés en 2020). La diminution de cette aide, puis sa suppression au-delà de 2020, devront être compensées par la commune de Saint-Colomban. À terme, et si rien ne change dans l'économie de la station, la contribution annuelle de la commune pourrait atteindre près de 850 000 euros en 2021.

(\*) La plupart des sommes mentionnées dans la suite de cet article sont extraites des comptes rendus des réunions du conseil d'administration de l'ÉPIC Domaine skiable de Saint-Colomban du 30 janvier et du 6 mars 2018.



■ Une première aux Villards depuis 1905.

## L'EXEMPLE DE MONTCLAR

L'annonce sur FR3 d'un déficit de 800 000 euros a déclenché des réactions. Chez les employés naturellement (« La santé financière de l'entreprise n'est pas bonne, donc nous salariés on devrait faire un effort sur nos salaires ? ») mais également chez de nombreux Villarins. Dont celle-ci : « Il faut que ceux qui le souhaitent fassent comme à Montclar ! »

Montclar est un petit village des Alpes-de-Haute-Provence dont la station compte 45 km de pistes de ski, 10 téléskis et trois télésièges. En 2016, la municipalité avait été contrainte par la préfecture d'augmenter ses impôts de 50 % (en cause, un télésiège fermé pour avarie technique en pleine saison) et la station aurait dû fermer l'an passé.

Mais la vallée s'est mobilisée pour la sauver en créant une société, Montclar Domaine Skiable (MDS) constituée de 49 actionnaires (commerçants, hébergeurs, loueurs de ski, habitants) qui ont apporté un capital de 210 000 euros pour réparer les remontées mécaniques et acheter des canons à neige. Lancée en avril 2017, une DSP a été signée le 24 juillet dernier

avec MDS qui est devenue le nouveau gestionnaire de la station.

Sur le plan social, MDS a repris tout le personnel, 47 salariés avec lesquels elle a négocié un accord d'entreprise, et a recruté un agent qui s'occupera de l'accueil et de la promotion. Huit emplois à l'année ont été sauvés et 300 emplois indirects profiteraient à la station qui compte 25 commerces, une école et une garderie. Pour pallier le faible enneigement, 800 000 euros d'investissements sont prévus (avec l'aide de la Région). Mais Montclar est une station qui veut rester identifiée « quatre saisons », en continuant de développer le VTT et la randonnée pédestre, l'été par exemple.

L'objectif de MDS ? Équilibrer ses comptes car les actionnaires sont prévenus, aucune aide ne viendra, ni du département, ni de la commune, ni de la communauté de communes. Alors tout le monde s'est mis au travail. À l'ouverture de la présente saison, les bénévoles avaient réalisé 2 000 heures de travail...

Un modèle à suivre ?

## OFFICE DE TOURISME

### Changement de nom et de statut

Conséquence de la mise en application de la loi NOTRe, le 4 décembre 2017 la 4C a institué deux offices de tourisme (OT) communautaires : un à La Chambre pour le site disposant de la marque territoriale « Porte des cols du canton de La Chambre », un à Saint-Colomban pour le site disposant de la marque territoriale « Espace Glandon ».

Pour ce dernier, dénommé « Office de tourisme de l'Espace Glandon », la communauté de communes a opté pour une structure associative ouverte aux socioprofessionnels (\*). Le 29 janvier 2018, elle a approuvé les statuts et désigné ses représentants dans les organes délibérants.

L'objet et les missions de cet office de tourisme sont classiques : « l'accueil et l'information des touristes et la promotion touristique ; la coordination des divers partenaires du développement touristiques ; l'exploitation des installations touristiques ; l'animation de loisirs, de l'organisation de fêtes ou de manifestations culturelles ». « La commercialisation des prestations de services touristiques pourra également être confiée à l'OT. »

L'association de ce nouvel office de tourisme comprend l'ensemble des membres de 3 collèges : le collège des membres de droit (élus de la 4C), le collège des adhérents socioprofessionnels et associatifs, organisés par catégories (remontées mécaniques de la vallée des Villards ; hébergeurs touristiques ; commerçants ; prestataires d'activités ; associations) ; le collège des adhérents bénévoles (personnes qui concourent à la « mise en tourisme » du territoire).

Le conseil d'administration comprend 11 administrateurs (maximum) : 4 issus du collège des membres de droits ; 5 issus des membres adhérents socioprofessionnels et associatifs (désignés par leurs pairs, à raison de 1 représentant l'exploitant des remontées mécaniques,

1 les hébergeurs touristiques, 1 les commerçants, 1 les prestataires d'activités, et 1 les associations) ; 2 issus des adhérents bénévoles (également désignés par leurs pairs).

Le bureau est composé de 4 personnes : un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les membres de droit et les adhérents socioprofessionnels et associatifs doivent y être représentés.

Le 8 février, l'assemblée générale (une trentaine de personnes présentes) a adopté les statuts, et chaque collège a désigné ses représentants (\*\*). Le conseil d'administration est constitué de Jacqueline Dupenloup, Pierre-Yves Bonnivard, Alain Jamen (conseiller municipal de Saint-Etienne-de-Cuines) et Jean-Louis Portaz, (maire de La Chapelle) membres représentant la 4C, Christophe Poirier (ÉPIC), Jean-Paul Martin-Cocher (hébergeurs), Patrick Martin-Fardon (commerçants), Bernard Wyns (prestataires privés), Philippe Martin-Cocher (associations), Brigitte Maurino et Patricia Valcke (bénévoles). Soit 6 élus sur les 11 membres. Le conseil d'administration a ensuite élu Pierre-Yves Bonnivard (président), Patricia Valcke (vice-présidente), Alain Jamen (trésorier) et Bernard Wyns (secrétaire).

Le 22 mars le conseil communautaire de la 4C a attribué une subvention de 64 850 euros à l'OT de La Chambre dont le budget est de 73 400 euros. Il a alloué une subvention de 134 000 euros à l'OT villarin, ce qui diminuera d'autant l'attribution de compensation que la commune de Saint-Colomban reçoit annuellement de la 4C.

(\*) Statuts préparés par l'Agence alpine des territoires (Agate) qui regroupe, et remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Asadac, le CPIE Savoie vivante, et l'Agence touristique départementale de la Savoie.

(\*\*) Sur les 94 personnes inscrites dans les différents collèges, 21 étaient présentes à cette assemblée générale.

## ■ BRÈVES

► **PLAN NEIGE.** Selon un premier bilan du plan mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour améliorer l'enneigement des stations, la Maurienne a reçu 5,8 millions d'euros de subvention dont 1,1 million pour les sociétés gérant le domaine skiable de La Toussuire (407 423 euros pour la Soremet) et de Saint-Sorlin (498 653 euros pour la Satvac et 198 096 euros pour la Samso). Soit l'équivalent de 30 % du coût des travaux entrepris par ces trois sociétés. Interrogée, la commune de Saint-Colomban a indiqué que l'ÉPIC préparait un dossier pour obtenir une subvention de 5 000 euros pour « réparer une pièce de l'usine à neige ». Par ailleurs, dans le cadre du Contrat ambition Région pour soutenir l'hébergement des stations, signé le 31 mai 2017 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les EPCI de Maurienne dont la 4C, on relève l'attribution d'une subvention de 50 000 euros octroyée à Saint-Colomban pour le bâtiment en projet à Nantchenu dont le coût est évalué, avant appel d'offres, à 1,8 million d'euros.

Ce second volet de l'aide que la Région a décidé d'apporter à l'économie des stations, cible en priorité le logement des saisonniers, la réhabilitation des centres de vacances, et le maintien des lits chauds plutôt que la construction de bâtiments neufs. Ce qui explique peut-être la modeste subvention obte-

nue. Il aurait été peut-être plus bénéfique de présenter une demande d'aide pour réhabiliter la résidence de La Perrière qui date de 1994.

► **OFFICES DE TOURISMES DE L'ARVAN.** La commune de Fontcouverte-La Toussuire a été classée « station de tourisme » (22 janvier 2018). Ce classement, attribué pour douze ans, permet à la commune, dans le cadre de la loi NOTRe, de conserver sa compétence en matière de tourisme et son propre OT, au lieu de devoir se fondre dans un office de tourisme intercommunal (OTI). Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan a justement créé un tel OTI pour reprendre les compétences touristiques de Saint-Jean-de-Maurienne (commune centre), d'Albiez-Montrond, de Saint-Pancrace-Les Bottières (au 1<sup>er</sup> avril prochain) et des huit communes du secteur qui ne possédaient pas d'OT. Les autres communes-stations (Montricher-Albanne-Les Karellis, Villarembert-Le Corbier, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin) sont engagées dans une démarche de classement. Celles qui ne l'obtiendraient pas devraient rejoindre l'OTI. Cependant, Saint-Sorlin et Villarembert-Le Corbier sont déjà classées « communes touristiques », premier pas vers l'obtention du statut de « station de tourisme ».

## CLUB DES SPORTS DES VILLARDS

## Corentin Girard a intégré le pôle France d'Albertville

Vulnérabilité croissante. Réchauffement climatique. Nécessité d'une gouvernance partagée. Le rapport, publié en février dernier par la Cour des comptes (« Les stations de ski des Alpes du Nord face au réchauffement climatique : une vulnérabilité croissante, le besoin d'un nouveau modèle de développement »), pointe du doigt le fonctionnement des stations au travers d'une étude (82 pages) effectuée sur un ensemble de 17 domaines représentant 53 % du chiffre d'affaires (CA) des remontées mécaniques des sta-

tions des Alpes du Nord, incluant de très grandes stations (CA supérieur à 15 M€), de grandes stations (CA entre 5 et 15 M€), et quelques moyennes et petites stations (CA inférieur à 5 M€). En résumé, la Cour constate que les recommandations qu'elle avait adressées dans un précédent rapport (2011) aux collectivités, autorités organisatrices de stations de ski, ont été « *peu entendues* », notamment celles invitant les stations « à privilégier les voies d'un développement durable » et à se regrouper face aux « *exploitants* ». Extraits.

- Le modèle de développement fondé sur l'augmentation du débit des remontées mécaniques et la croissance continue de l'offre d'hébergement atteint ses limites lors même que la contrainte financière réduit les capacités d'investissement. Dans un marché aujourd'hui mature et soumis aux évolutions de la demande touristique, les conséquences du réchauffement climatique ne peuvent être ignorées.
- La concomitance de ces enjeux doit donc conduire les collectivités à faire évoluer rapidement la gouvernance et le fonctionnement des domaines skiables pour s'adapter suffisamment tôt à un futur où le ski et les sports de neige ne seront plus leur unique ressource. Pour les stations de basse montagne, préparer la reconversion est dès à présent nécessaire. L'objectif de préservation d'un enneigement suffisant conduit à recourir à des expédients coûteux qui seront difficilement soutenables : aménagement de nouveaux espaces skiables, déplacement en altitude, remodelage des pistes, apports de neige artificielle.
- Lorsque la coopération est indispensable, notamment lorsque le domaine skiable est partagé entre plusieurs collectivités, ou qu'il s'étend (...) sur plusieurs massifs, elle se traduit par des conventions de partage de recettes, d'accords interdomaines ou, comme à Tignes, Champagny ou Termignon, de transferts de gestion, plutôt que par l'attribution de compétences élargies à l'intercommunalité ou à un regroupement d'autorités organisatrices.
- Les *[petites]* collectivités ne disposent pas de moyens adaptés pour prendre en charge la préparation, la négociation et le contrôle de contrats complexes face à des opérateurs de dimension nationale voire internationale. (...) Le contrôle du service délégué (DSP) par des communes de taille modeste se révèle difficile. (...) La durée des contrats excède parfois largement celle nécessaire à la juste rémunération et à l'amortissement des investissements mis à la charge de l'exploitant.
- Une hausse de 1°C entraîne une élévation moyenne de la limite pluie neige de 150 m. (...) La viabilité économique de l'exploitation d'un domaine skiable suppose une durée minimale d'ouverture de 100 jours. En réduisant la période où le périmètre de « sûreté en neige », l'élévation de température affecte la fréquentation dans des proportions qui peuvent devenir critiques pour l'équilibre des finances locales.
- La production de neige nécessite (...) une

ressource en eau dont la production, le stockage et le transport incumbent souvent aux collectivités publiques. (...) En sécurisant l'enneigement ou en permettant l'ouverture d'espaces nouveaux, l'enneigement artificiel conforte les grandes stations d'altitude, tandis que, pour les stations de basse et moyenne montagne, il ne permet, au mieux et à un coût élevé, que la préservation d'un enneigement minimal qui ne dissuade pas les skieurs, grâce aux forfaits interdomaines, de se déplacer vers les domaines les plus élevés ou les mieux enneigés.

• Face aux défis nés du changement climatique, le maintien d'une activité économique indispensable en zone de montagne passe par la recherche d'un développement équilibré et soutenable, lui-même conditionné par une solidarité renforcée entre les territoires.

• Indépendamment de l'aléa climatique, la baisse de fréquentation résulte également d'évolutions sociologiques. La pratique du ski tend à se réduire pour les nouvelles générations, et les touristes hivernaux mettent en concurrence la montagne avec des destinations moins onéreuses et climatiquement moins aléatoires. Dans ce contexte, les stations doivent à la fois rechercher une diversification mesurée de leur offre d'activités, voire une reconversion, et mieux accueillir les touristes. »

• La baisse du nombre de journées skieurs est variable selon les stations, les saisons et l'enneigement : Châtel - 2 % entre 2012 et 2016 ; Chamonix - 9,7 % entre 2009 et 2015 ; Tignes - 8 % entre 2007 et 2014 ; Valloire - 11,5 % entre 2009 et 2014.

• L'engagement financier des collectivités *[pour des reconversions]* doit demeurer prudent et proportionné au retour attendu en terme d'activité et d'emploi. Par ailleurs, les stations les plus vulnérables au changement climatique, telle Saint-Pierre-de-Chartreuse, doivent envisager une reconversion plus complète de leur offre touristique.

• La plupart des stations recherchent l'augmentation de la fréquentation des lits existants plutôt que le développement de nouvelles capacités d'accueil. Dans ce contexte, la réhabilitation de l'hébergement existant constitue un enjeu essentiel pour renforcer l'attractivité, notamment à destination d'une clientèle estivale. (...) Par ailleurs, la dégradation de certains ensembles immobiliers rend indispensable l'engagement d'actions fortes de réhabilitation.

► **SAINT-SORLIN.** La prolongation pour une durée de 40 ans de la DSP qui lie la commune de Saint-Sorlin et la Samso a été signée le 24 novembre 2017 à Chambéry, avec Alexandre Maulin, en présence de Gaston Maulin. Chaque année, les remontées mécaniques investiront 20 % de leur chiffre d'affaires et la commune percevra une redevance de 3 % du chiffre d'affaires des remontées mécaniques. La Samso a réalisé cet été différents travaux sur le domaine skiable : enneigeurs artificiels sur La Balme et sur la nouvelle piste de l'Edelweiss pour rejoindre la piste de La Combe, ainsi que des aménagements au sommet de la piste du Plan du Moulin.

Dans ce centre, la scolarité est aménagée. Corentin Girard est allé en cours de juillet à novembre puis il a été « libéré » pour s'entraîner et participer aux courses de cet hiver tout en suivant des cours par correspondance.

Pour financer cette formation (on parle de 9 000 euros annuels), une demande « *de soutien, d'encouragement et de reconnaissance* » aurait été adressée (début décembre) à la commune de Saint-Colomban car « *c'est la première fois qu'un jeune villarin atteint un tel niveau de compétition en ski alpin* », indique sa mère, Valérie Favre-Teylaz, et qu'un jeune skieur d'un si petit club, un des plus pauvres de France, accède au pôle France ». (Originaire de Saint-Alban, Coralie Frasse-Sombret est elle-aussi passée par le pôle d'Albertville au milieu des années 2000, mais elle était alors membre du Ski club de Chamrousse (\*)).

Pour le cas où cette aide publique ne serait pas accordée, Corentin Girard cherche aussi des soutiens financiers (mécénat ou sponsoring) pour mener à bien ses projets. C'est ainsi que le 6 février dernier il a reçu le soutien de deux entrepreneurs locaux, Christophe Péron et Guillaume Kisielewicz (sociétés M.K. Fenêtres et M.K. Espace) qui lui ont remis deux chèques dans leurs locaux de La Chambre.

(\*) *Le Petit Villarin* numéro 179, mars 2017.

## RÉSULTATS

• **Dames** (13 classées, 6 abandons et 1 disqualifiée) : 1<sup>re</sup> Montaine Gros-Deléglise (U18), Ski club du Corbier, 1 min 16 s 17 ; 2<sup>re</sup> Laura Martin-Cocher (U21), CS des Villards, 1 min 17 s 14 (...) ; 4<sup>re</sup> Apolline Kisielewicz (U21), CS des Villards, 1 min 21 s 31 (...) ; etc. Ont abandonné, du CS des Villards : Lili Fanny Bozon et Marion Kisielewicz.

Chez les U16 (9 engagées aucune des Villards), victoire d'Annabel Jallat (Club des sports de Saint-François-Longchamp), 1 min 12 s 86.

• **Hommes** (21 classés, 18 abandons et 1 disqualifié) : 1<sup>er</sup> Robin Fressard (U21) Association sportive la Gentiane (Aussois), 1 min 09 s 23 (...) ; 18<sup>re</sup> Vivian Mercier (Master), CS des Villards, 1 min 24 s 55 (...) ; 20<sup>re</sup> Sébastien Caba (Master) CS des Villards, 1 min 31 s 57 (...) ; etc. Ont abandonné, du CS des Villards : Baptiste Darves-Blanc et Alexis Bitz.

Chez les U16 (22 engagés, 9 abandons et 3 disqualifiés dont Aurélien Bitz), victoire de Corentin Girard (CS des Villards), 1 min 09 s 82.

## ■ BRÈVES

► **VIE PAROISSIALE.** Pour le deuxième trimestre de l'année, le planning des messes devrait rester le même que celui de cet hiver : un office sera célébré (par le père Durieux) chaque dimanche à La Chambre (10 heures). En mars, le père Durieux a célébré les offices du jeudi et du vendredi saints (à 19 heures à La Chambre), et une célébration pénitentielle a eu lieu le 19 mars. Une veillée pascale s'est déroulée, toujours à La Chambre, le 31 mars à 21 heures avec 3 baptêmes d'enfants. Le lendemain, jour de Pâques, la messe de 10 heures a été suivie par le baptême d'un enfant. L'avenir de la paroisse est toujours en suspens. L'équipe d'animation pastorale, dont l'activité est appréciée par les paroissiens, compte sur (et espère) le retour du père Lallement, lui aussi retraité, pour seconder le père Durieux. La présence occasionnelle d'un prêtre dans la paroisse pourrait permettre l'organisation de messes supplémentaires. Pour plus d'informations, consulter les affiches dans les paroisses. – (C. Mayoux.)

► **ÉGLISE DE SAINT-COLOMBAN.** Dans le cadre de la mission que le Président de la République lui a confié, Stéphane Bern « *s'est rapproché de la Fondation du patrimoine pour procéder au recensement des sites patrimoniaux en danger et proposer les solutions adéquates* ». La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. « *Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration* ». Selon Benjamin Mermel, directeur des projets et des ressources locales, le 1<sup>er</sup> comité de sélection devait se tenir autour du 15-20 mars (présélection déjà établie). Il est possible que les suivants ne se déroulent qu'au printemps 2019. M. Mermel nous a précisé avoir « *déjà reçu près de 2 000 projets* » et « *prévu d'échelonner (les) sélections et les soutiens financiers assortis sur les 3 prochaines années (2018-2020)* ». Le nombre de projets soutenus chaque année dépendra essentiellement des ressources financières que la fondation parviendra à mobiliser : un loto national qui se déroulera à l'occasion des prochaines journées du patrimoine ainsi qu'un nouveau jeu de grattage de la Française des Jeux sont déjà acquis. Il serait peut-être opportun que la commune de Saint-Colomban prépare un dossier pour plaider rapidement le cas de son église auprès de cette fondation.

## LE SOU DES ÉCOLES

## Recherche bénévoles...

Au cours du mois de décembre, les élèves ont préparé des bricolages pour le marché de Noël organisé par le Sou des écoles (19 décembre) qui a aussi organisé une tombola. Le Père Noël est passé pour lire une histoire aux enfants et offrir des cadeaux. S'en est suivi un goûter partagé par tous. Les mairies ont offert la galette des rois aux élèves, personnels de l'école, personnels de la commune et chauffeur de car.

Le Sou des écoles a également vendu des calendriers aux Villarins, et deux ventes au pied des pistes pendant les vacances de février ont bien marché. Il remercie Laetitia Cirette et Laurine Bozon-Vialle pour leur participation à la confection des crêpes et lors de l'animation Kids'Villards le 22 février.

Toutes ces activités sont montées dans le but d'emmener les enfants de l'école à la patinoire de Chambéry, au cinéma, de leur offrir des séances d'équitation à Saint-Marie-de-Cuines, et d'organiser une belle sortie d'une journée en fin d'année dont la destination reste à définir avec l'institutrice. Mais ici comme ailleurs le bénévolat « épouse » les énergies, et les deux parents (Valérie Favre-Teylaz et Véronique Vallé) qui s'impliquent dans ces activités depuis des années (alors que l'une d'entre elle n'a plus d'enfants scolarisés aux Villards) aimeraient bien passer la main... Avis aux bonnes volontés.

Afin de clôturer le cycle ski alpin, une journée interscolaire est organisée le 27 mars à Courchevel par l'USEP. L'institutrice souhaiterait y participer avec la classe. Il s'agit d'une rencontre sportive, avec des ateliers sur pistes plus un atelier avec des chiens d'avalanche. Le transport sera à la charge des mairies et la sortie

se ferait après l'aval des mairies pour le devis du transporteur. La sortie en elle-même est gratuite, les forfaits étant offerts pour tous les participants et encadrants.

En juin, une « finale » de dictée serait organisée avec le collège de Saint-Étienne-de-Cuines sur une journée où les élèves de CM2 profiteraient de ce déplacement au collège pour en faire la visite.

L'école compte actuellement 8 élèves. Pour la rentrée 2018, 3 arrivées en petite section sont prévues à ce jour et la classe unique devrait compter 11 élèves (une nouvelle élève arriverait en cours d'année suite à l'installation de la famille à Saint-Alban).

Comme dans la majorité des communes du canton (mais aussi sur le plan national) on reviendra à la semaine de 4 jours. Il devrait donc y avoir école le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

Ce retour à la semaine de 4 jours a été repoussé par le conseil d'école (6 mars). Cependant « *tout le monde a convenu que c'était inévitable [car] étant donné que le canton est majoritairement passé à ce système (...), les remplacements et l'organisation deviennent compliqués, et trouver des personnes pour les temps d'activité périscolaire est difficile également* ». Les temps d'activité périscolaire n'auront donc plus lieu d'être à la rentrée 2018. Les temps de garderie, de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30, seront maintenus.



■ Le Noël de l'école.

## ■ BRÈVES

► **Saint-Col station fleurie.** Comme tous les printemps, l'association Saint-Col station fleurie (présidée par Emmanuel Bellet-Mauroz, conseiller municipal de Saint-Colomban) organisera un marché aux fleurs le 19 mai à Saint-Colomban sur la place du Tilleul, en collaboration avec le lycée horticole du Bocage de Chambéry. Une assemblée générale des adhérents devrait se dérouler quelques jours auparavant car c'est à cette occasion que les bons d'achat sont remis aux lauréats du concours communal de fleurissement de l'été précédent. Fin mars, aucune date pour la tenue de cette assemblée générale n'était connue. — (C. Mayoux)

► **Pêche.** La saison de pêche a ouvert le samedi 10 mars et se terminera le dimanche 7 octobre prochain. L'ouverture

pour les lacs de montagne (au-dessus de 1 000 mètres d'altitude) aura lieu le samedi 2 juin. Cette année, la carte départementale annuelle coûtera 91 euros (20 euros pour les moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018). La carte découverte pour les femmes est à 33 euros, et celle pour les jeunes de moins de 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier à 6 euros. La carte départementale à la journée est à 13 euros et celle hebdomadaire (7 jours consécutifs) à 32 euros. On peut se procurer ces cartes de pêche à l'office de tourisme ou sur Internet sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr). Rappels : la taille minimale des prises est toujours de 23 cm, et il existe une réserve sur le Glandon où la pêche est interdite, à Saint-Étienne-de-Cuines, du canal de la centrale, en amont, jusqu'à la prise d'eau en aval. — (C. Mayoux)

## AMIS DES VILLARDS

## La journée « Villards, vallée propre » repoussée à la fin de l'été

Le 17 février dernier, le bureau de l'Association des amis des Villards a rendu hommage à l'un des siens, Albert Cartier, décédé le 31 décembre. Une plaque commémorative au nom de l'association sera déposée au cimetière de Saint-Alban.

Les adhérents de l'association avaient décidé lors de la dernière assemblée générale (août 2017) de consacrer 2 000 euros à la fabrication de tables de pique-nique pour le plan d'eau de Saint-Colomban. La commune, qui récupère la TVA sur les travaux, se chargeant de cet équipement, cette somme est donc disponible pour financer d'autres actions. L'achat d'un appareil électroménager pour la salle des fêtes, un temps envisagé, n'étant pas réalisable, le bureau proposera à ses adhérents (prochaine assemblée générale) de poser (en accord avec les municipalités) des panneaux d'information sur des sites villarins remarquables, du type de ceux déjà installés au Rivaud ou à la grotte des Sarrasins. Danièle Nicol a été « désignée » volontaire pour illustrer les textes qui informeront sur les lieux ainsi mis en évidence.

L'opération de nettoyage « Villards, vallée propre » est repoussée à l'automne, période plus propice pour ramasser des déchets en grande quantité le long des routes ou sur des lieux touristiques. Elle pourrait se faire en septembre, en même temps que celle, nationale, organisée par les Ets Leclerc (\*) qui dote l'association en gants, chasubles et sacs poubelles, ce qui n'est pas négligeable pour l'association

qui finance cette journée de nettoyage autrefois prise en charge (financement du repas de clôture) par le district et la CCGV. La commune de Saint-Colomban a indiqué que le camion habituellement prêt à l'association pour le transport des déchets était en mauvais état et qu'il ne serait pas disponible. Il faudra donc en trouver un autre dans les parcs communaux... Comme l'an passé, la participation des membres des autres associations villarines à cette corvée collective est souhaitée.

Autre opération programmée, le 23 juin prochain, le nettoyage (après autorisation des propriétaires) des parcelles autour des ruines des anciens moulins du Merlet, situées entre le pont de la RD 927 et la prise d'eau EDF, et dont l'une d'elles est encore – relativement – visible. Là aussi, toutes les bonnes volontés (équipées des outils adéquats) seront bienvenues.

Enfin, le bureau a fixé au 5 août la fête du pain et au 9 août l'assemblée générale des adhérents qui devrait se tenir dans la salle de l'ex-communauté de commune du Martinan. Fin mars, l'association comptait 162 membres à jour de leur cotisation contre 178 l'an passé à la même époque.

Christophe Mayoux

(\*) Cette opération « Nettoyez la nature » a fêté ses 20 ans en 2017. En 20 ans, plus de 6,2 millions de bénévoles ont nettoyé en France 142 215 sites, retirant de l'environnement plus de 12 400 tonnes de déchets. L'an dernier, en Auvergne-Rhône-Alpes, 46 559 bénévoles ont collecté 16,44 tonnes de déchets sur 1 399 sites.

## ■ ANCIENS COMBATTANTS

Le 19 mars (date anniversaire des Accords d'Évian, en 1962), au cours d'une cérémonie présidée par Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, et Gilbert Pautasso, premier adjoint au maire de Saint-Colomban (absent, excusé), un hommage a été rendu à 17 heures devant le monument aux morts de Saint-Colomban à « toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». En présence de quatre musiciens de la batterie-fanfare l'« Echo des montagnes », de Patrick Louadoudi, porte-drapeau, et d'une vingtaine de personnes dont les élus Philippe Martin-Cocher et Marcel Malburet (Saint-Colomban), Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche et Daniel Quézel-Ambrunaz (Saint-Alban), et de Francis Martin-Fardon, ancien maire de Saint-Colomban.



## ■ CHANGEMENT À LA BOULANGERIE

► Arrivée en avril 2015, Aurore Pollet, la gérante du commerce du Prin (qui faisait dépôt de pain, épicerie, chocolaterie), a décidé de ne pas renouveler le bail qui la liait à la commune de Saint-Colomban jusqu'au 19 avril 2018. Ce commerce devait fermer le 2 avril. Après un appel d'offres, les nouveaux gérants (pour 3 ans) pourraient être (la décision du conseil municipal de Saint-Colomban était attendue début avril) Franck Ruzzin et Josette Lièvre. Tous deux âgés de 56 ans, ils connaissent bien la vallée des Villards pour y avoir des attaches (au Châtellet) et ont toujours souhaité s'y installer. Possédant des connaissances solides en informatique, Franck Ruzzin souhaiterait également proposer ses services dans ce domaine. Au plan d'eau, le bail pour la buvette arrivait à échéance à la fin de l'été dernier. Suite à un appel d'offres, il semblerait que l'ancienne gérante, Magdaléna Zawodna ait été reconduite pour une durée de 3 ans à partir de juin 2018.

# Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

## V - L'affaire des communaux cultifs

**RÉSUMÉ DES ÉPISODES PRÉCÉDENTS.** Après la présentation de sa famille paternelle (partie I (\*\*)), Étienne Bellot-Mauroz relate dans ses Mémoires sa rencontre et son mariage avec Jeanne-Françoise Favre-Novel (partie II), puis l'incendie à Valmaure de juin 1832 et le décès de son épouse en mars 1834 (partie III). Dans la partie IV (épisode précédent), il raconte ses déboires commerciaux de marchand colporteur en campagne dans le Dauphiné. Dans la partie V publiée ci-dessous, l'auteur fait revivre le conflit qui a opposé en 1834 une partie de la population au syndic (et ses conseillers) de la commune de Saint-Colomban à propos des communaux cultifs (\*\*).

(\*) *Le Petit Villarin* : partie I (numéro 179, mars 2017) ; partie II (numéro 180, juin 2017) ; partie III (numéro 181, septembre 2017) ; partie IV (numéro 182, décembre 2017).

(\*\*) Sur la spécificité de ces biens, lire *Le Petit Villarin* numéros 150 (décembre 2009) et 151 (mars 2010).

Après tous ces coups de temps je n'ai pas eu beaucoup du [de] loisir dans mes misères car je m'en suis encore procurées avec les uns et les autres. Entre autres je me suis voulu tenir dans un [j'ai voulu me mêler d'un] grand différend qu'il y avait dans la commune, qui était d'une [une] nouvelle mensuration des communaux cultivés [cultifs]. Et après cette nouvelle mensuration opérée par le géomètre Rostaing Pierre, habitant et natif de cette commune, en vient à [on fait] une nouvelle expertise pour en fixer le revenu [l'imposition]. Ces experts [qui ont fait l'expertise] étaient au nombre d'une dizaine qui ont été choisis par le conseil [les conseillers] et le secrétaire, et avec ce choix il était pas difficile [pour eux] de jouer parfaitement leurs rôles attendu que tant experts que conseillers et syndic n'avaient point de communaux, ou, s'ils en avaient, c'était en petit nombre.

Ces experts et conseillers ont convenu entre eux qui fallait diviser ces communaux en trois classes, et que en même temps il fallait se présenter sur les lieux pour reconnaître, classe par classe, a qui cela appartenait, et après une vérification totale et générale de la commune ils [se] sont rassemblés en conseil et ont prisé [donner un prix à] ces trois classes. La 1<sup>re</sup> était à un franc cinquante, la 2<sup>e</sup> était à un franc, la 3<sup>e</sup> était à septante cinq centimes. Ainsi vous pouvez considérer [imaginer] quand on proclama le rôle [N.D.L.R. : la liste des contribuables imposés dans une commune, et les sommes dues] comment toute la commune a prêté l'oreille et a ouvert les yeux, certains y étant en cotés [imposés] pour jusqu'à quarante francs. C'était plus que triplé de ce que l'on payait anciennement. Et [Mais] quel parti prendre pour se priver [passer] d'un tel joug qui était prêt à s'appesantir sur les trois quarts et demi de la commune, et, ce que l'on voyait encore d'abominable, c'est que les parents ou amis des experts, enfin ceux qui étaient dans la manche de ces administrateurs de [la] commune, n'étaient que très peu en cotés [imposés] et qui [ils] avaient des propriétés communales partagées [en copropriétés] avec des individus qui en payaient les trois quarts de plus. Alors ceci a donné un critique [des critiques] contre les administrateurs, et d'autres contre le géomètre. Enfin c'était une difficulté [une controverse] très acharnée dans la commune. Cependant les uns ont porté des plaintes verbales à l'intendant [N.D.L.R. : représentant du pouvoir central analogue au préfet ou au sous-préfet] les autres par écrit. Mais tous ces efforts n'aboutissaient [pas].

Il faut reconnaître que Joseph Bozon avait reconnu le rôle pour valable et aussi bien signé que les autres. On peut cependant ne pas le blâmer car c'était la première année qu'il était dans le conseil et il ajoutait foi au syndic qui était un homme qui se croyait de savoir, et qui était des plus ignorants de l'assemblée. Et les plus anciens des conseillers étaient des hommes qui ne se conformaient qu'après le [qui suivaient l'avis du] secrétaire, et d'autres [conseillers] étaient [les] obligés au [du] syndic par les moyens [par le fait] qu'ils étaient débiteurs à ce dernier.

Ainsi l'on peut voir que le syndic et secrétaire étaient unis ensemble pour tyranniser les petits de la commune. Il faut avant que j'aille plus loin nommer les noms des conseillers, et enfin de tous ceux qui formaient l'administration de la commune : M. Rostaing secrétaire, M. Emmanuel Martin [-Frère] syndic, M. Benoît Martin vice-syndic, M. Pierre Rostaing géomètre, conseiller, M. Blaise Rostaing-Troux conseiller, M. Louis Martin-Garin conseiller, M. Jean-François Paret-Pairoz conseiller [N.D.L.R. : appelé ainsi car il est venu habiter à Nantchenu chez son épouse qui était une Tronel-Peyroz], M. Joseph Jamen conseiller, M. Joseph Bozon nouveau conseiller qui a bravé toutes [les] délibérations, M. Paul Émieux conseiller.

Il [Joseph Bozon, nouveau conseiller] a contrarié tous obstacles, d'abord sans savoir lire ni écrire, connaissant [testimont] d'abord que l'on faisait mauvais emploi de sa confiance, en reconnaissant que ces administrateurs voulaient obliger la commune à des dépends [dépenses] annuels considérables car à raison de trente sous la quartellée et vingt et quinze [selon les classes] [N.D.L.R. : 20 sous = 1 franc], en trouvant aux environs de sept à huit cents journaux des propriétés cultivées, tout cela produisait un gros os à ronger pour ceux qui avaient bonnes dents. Le sieur nommé Joseph Bozon comme nous l'avons dit produisit un discours amical dans une de leur assemblée en leur faisant quelques plaintes de la part des parties plaignantes, mais il n'a pas plus tôt eu fait le discours qu'on commence pour [par] le regarder comme insupportable dans leur assemblée. Mais il n'a pas perdu [du] temps car on avait plus que une fois à le proclamer [à réclamer ?] et après cette proclamation, on avait point de rappel. Il fallait puis suivre à payer annuellement les fruits de l'ignorance d'une partie des conseillers et l'injustice des autres. Alors il se déclare conseiller contradictoire [d'opposition] au sujet de cette opération, [et] il commence pour [par] faire assembler trois ou quatre hommes de chaque village en partie plaignante chez Jean-Pierre Tronel à Lachal et là l'on y a délibéré de laquelle manière l'on pouvait se prévaloir pour se priver d'un tel événement [d'une telle taxation] qui menaçait, et qu'on allait tomber sur [sous] le joug d'une telle tyrannie. D'abord notre conseiller [Joseph Bozon] eu le soutien des pauvres. Comme j'ai mal le traître ainsi, [il] me dit : « Compère (d'autant que j'ai tenu une de ses filles sur les fonts baptismaux) il faut que vous alliez [veniez] avec moi et nous verrons d'abord ce que nous en déciderons. » Je fus avec lui à Lachal. Y étant arrivés nous nous y sommes trouvés une vingtaine et notre conseiller [Joseph Bozon] commence pour [par] leur parler en ces termes : « Messieurs, nous sommes ici assemblés pour une chose qui n'est pas une simple bagatelle, c'est une chose d'une grande importance. Vous voyez que si nous commençons pour [par] payer et à consentir à ces rôles [taxes], nous

les payerons pendant que nous vivrons, et après nous laisserons ce mauvais joug à nos enfants. » [Il adressa] la parole à Jean-Baptiste Martin-Cordier qui avait été plusieurs années syndic en lui disant [demandant] ce qui l'en pensait et quelle raison il fallait apporter pour se prévaloir auprès des autorités supérieures. Cet homme quoique déjà d'un âge sexagénaire et [avec] plusieurs années dans le syndicat [conseil], et même du temps de Napoléon plusieurs années maire, a répondu dans termes à peu près approchant [que ceux de Joseph Bozon]. Mais ce n'était pas le véritable motif [une raison suffisante] qui nous pouvait tirer d'affaire. Après que l'on a eu entendu le sieur Martin-Cordier, il [Joseph Bozon] fait la même question à Jean-Pierre Tronel qui est homme qui a tenu aussi le syndicat [a été syndic] et maire de la commune et qui est pas un homme hors de considération et il répond [donne] aussi sa manière d'agir et de [ses] propositions, et ainsi de suite à tous les uns après les autres, chacun a déposé ses raisons et aucune de ces voix a été contradictoire. Mais cependant elles n'étaient pas assez fortes [ces raisons] pour faire voir au clair à Monsieur l'intendant les erreurs qui se passaient dans cette contestation. Notre conseiller [Joseph Bozon] déposa aussi ses raisons en disant : « Se peut-il faire que nous allons consentir aux paiement d'une somme de un franc et cinquante centimes des communaux que nous avons aux extrémités de la commune surtout au Tépey, etc., que l'on loue aux accenseurs deux quartes tous les trois ans, ces censes [biens] sont moitiés seigle et l'autre avoine, que supposant à trente sous la quartée qui fait trois francs de revenu pour trois ans, et encore des propriétés taillables qui étaient de plus de valeur que les communaux et pour les impôts que l'on voulait imposer aux communaux cultivés se montaient dans trois ans quatre francs et dix sous, ce qui fait une livre et dix sous de plus que l'on allouait les propriétés en impôts royal. »

[N.D.L.R. : les communaux imposés à 1,5 franc coûtaient donc 4,5 francs d'impôt sur 3 ans. Or sur cette même durée, les communaux rapportaient l'équivalent de 2 quartes soit 3 francs.]

La seconde preuve est qu'ils avaient des communaux dans la commune qui étaient aussi bien de valeur que les premières propriétés taillables et qui produisaient un très bel revenu tel que [comme] des prés qui se trouvent tout le long du ruisseau Trois Croix que l'on peut arroser à volonté et qui produisent foin et refoin, et qui étaient aussi à trente sous (comme ces communaux qui sont au fond des montagnes que l'on cultive deux fois en trois ans, et qu'il fallait [faut] une journée pour y faire trois voyages pour ranger les récoltes), et un lieu [le long du ruisseau des Trois Croix] tel que ces prés peuvent se récolter très commodément et à moindre peine. Ainsi l'on pouvait voir facilement après la arrangeuse [harangue] qu'a tenue notre conseiller dans cette assemblée que nous avons tenue à Lachal

### Les biens collectifs villarins

Aux Villards, les biens collectifs tiennent une place considérable. Selon Pierre Bozon « en 1867, les biens communaux couvraient 5 179,45 ha à Saint-Colomban, soit 63,8 % de la superficie totale, et 1 699,84 ha à Saint-Alban, soit 71,6 % (La surface n'a sans doute pas varié depuis 1731, la mappe de Saint-Alban donnant, à cette date, à peu près le même pourcentage). C'était là une proportion considérable, mais on sait que la propriété collective est une des originalités des montagnes et notamment de la Maurienne. Ces communaux englobaient quelques forêts, comme la forêt du Nant à Saint-Alban, les bois de La Pierre, de Lachal, du Courty à Saint-Colomban, et surtout d'immenses pâturages au-dessus de chaque village et dans toutes les montagnes. »

« Il s'y ajoutait les communaux en jouissance héréditaire, sorte de survie du droit de propriété médiéval. Ils ne couvraient qu'une faible étendue : 125,92 ha à Saint-Colomban, 114,99 ha à Saint-Alban, et ils étaient morcelés en une infinité de cotes : 400 dans la première commune, 285 dans l'autre, chaque propriétaire ajoutant ainsi en moyenne un demi-hectare à son bien. Ces communaux fonciers formaient une frange entre propriétés privées et communales au-dessus de tous les hameaux ; ils s'étendaient également sur les mauvais sols tels le cône de Barral ou l'entaille d'érosion du Glandon au pied des Voûtes ; ils garnissaient aussi l'aval adret de la combe du Glandon, de Lachal au Sapey. Beaucoup de chalets étaient construits sur ces lots, comme ceux de la combe du Merlet, du Raclet, de Ressoutan, etc., quelques-uns en Montrond, au Sapey, en Rieuclaret... et jusqu'à des maisons permanentes en Bon-Mollard. Dans la combe du Merlet, les prés de fauche étaient des communaux à jouissance héréditaire : leurs petites parcelles s'assemblent en polygones, qui forment des îlots au milieu de l'immense communal de pâtures et de rochers. Ce type d'appropriation semble donc correspondre au dernier assaut des défricheurs à la fin du Moyen Âge, ce que confirme l'existence fréquente du toponyme « essart ». » (\*)

(\*) PIERRE BOZON, *Le pays des Villards en Maurienne*, Éditions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p.

comme nous l'avons dit plus haut, que tout était facile à se prévaloir auprès des autorités supérieures pour avoir audience. Le lecteur qui peut lire ceci, dira que si ce conseiller [Joseph Bozon] avait tant de prévoyance, il fallait déjà s'annoncer auparavant [il aurait dû agir] avant que toutes ces difficultés fut [fussent] si enracinées. Mais j'ai à vous [faire] observer que en premier lieu que les experts et syndics se sont présentés pour classer et lui comme conseiller il s'est aussi présenté avec eux sur les propriétés du village de Lachal et il leur a fait le même récit que celui que je viens d'écrire. Et sur ce point le syndic lui dit qu'il était [là] pour accompagner les experts mais pas pour autre chose. Le syndic s'en va encore plus loin [dans sa réponse] et lui dit : « Vous ignorez pas que les propriétés du village de La Pierre valent plus que celles de Valmaure et de Lachal, et que cependant les impositions de ces différents endroits sont au même degré. » [N.D.L.R. : les injustices de datent pas des nouvelles expertises.] Alors notre conseiller n'a pas mis grand temps à lui répondre la réalité des choses en lui disant : « N'empêche que ceux qui ont expertisé alors [dans le temps] ces propriétés étaient des bêtes et des ignorants [autant] que ceux qui les expertisent maintenant. »

Et ceci [cette affaire] a resté par là [en est restée là] jusqu'à ce débat qui m'occurrence d'écrire. Mais cependant il serait à propos de nommer maintenant les noms de ces experts [de dans le temps] qui ont fait la première expertise et qui eux-mêmes ne se [mot illisible] pas trop parce qu'ils disent qui n'ont fait que classer et qu'ils n'ont pas pris [fixé] les classes. Mais de quel côté qu'il en soit leurs classes ne sont point régulières, comme nous venons de le prouver aussi bien que le prix.

*[Ici, Étienne Bellot-Mauroz a intercalé dans son manuscrit un résumé en vers de l'affaire (pages 176 à 180 du manuscrit) qui n'apporte aucune information supplémentaire, sauf sur ses conséquences pour le syndic et son secrétaire. Pour le syndic : « Le syndic en homme connaissant pas l'amour-propre / comme la chauve-souris s'est jeté à la partie forte » ; autrement dit, il s'est rallié à la majorité. Quant au secrétaire : « Le secrétaire parmi les petits n'était plus pris pour homme / Se voyant destitué du secrétariat, il en abdique la couronne / C'est moi et notre conseil / Qui sont l'auteur du fait » Le secrétaire, n'étant plus considéré par les administrés, a démissionné.]*

Après que l'on a vu les experts, noms et prénoms [N.D.L.R. : contrairement à ce qu'il annonce, Étienne Bellot-Mauroz ne mentionne pas le nom de ces experts], l'on a vu leurs manières de prévoir et savoir, l'on a vu avec beaucoup de réalité qu'ils étaient tout à fait bornés et nous verrons puis dans la suite les noms et prénoms de ceux que nous avons nommés pour la nouvelle expertise qui n'aura que lieu que le printemps prochain, soit le printemps de 1835, aussi bien que le nom et prénom du géomètre qui procédera à l'opération, le nouveau secrétaire qui nous servira. Mais de quelle manière qu'il en soit cela doit aller plus juste que l'année passée et les pauvres seront soutenus au lieu d'être esclaves.

Après notre assemblée de Lachal le résultat a été que moi et notre conseiller [Joseph Bozon] a [ont] été tiré [désignés] pour porter notre délibération à Monsieur l'intendant pour s'ouir [N.D.L.R. : en droit, enregistrer une déposition] à qui de droit. M. l'intendant après

nous avoir entendus ainsi, il nous ordonne de présenter une requête générale de toutes les voix plaignantes et de cueillir ces voix [recueillir les signatures] et de lui rapporter cette requête de suite. Chose que nous avons de suite mit la main à l'œuvre [fait rapidement], et tout pour [par] un lundi je commence à Lachal et tous ont signé à l'exception d'un seul. Je fus au Châtelet, et puis ceux du Villard Martinan et de Lachenal étaient en corvée pour le rétablissement du pont de Glandon et le syndic commandait. Mais je m'y présente et je dis : « Messieurs, ceux qui sont mécontents de leurs communaux pour quant aux impositions je vais présenter requête à l'intendant pour les plaignants, ainsi si vous êtes de ce nombre vous pouvez donner vos signatures, approchez-vous de l'encre et du papier ». Je crois que pas un a rebuté [a refusé]. Je veux pour aller jusqu'à La Pierre. En mon chemin je fis rencontre de mon syndic qui me fit défense d'aller plus loin. Mais moi je lui obéis en tirant preuve et de suite au lendemain je fus à Saint-Jean avec cette requête signée de trois cent cinquante cinq signatures et le rapport de la défense que le syndic me fit alors [et un rapport sur le fait que le syndic m'a empêché], et il [l'intendant] renvoie la présente aux administrateurs de la commune pour voir s'ils n'avaient rien à dire contre cette requête. Ces Messieurs ont cherché mille anicroches qui n'ont servi que pour amuser le temps et faire mieux connaître leur bêtise et s'attirer de la haine des trois quarts de la commune, chose qui est bien méritoire [méritée] à leur [pour leur] mauvaise compassion [compréhension]. Le syndic et secrétaire ont commencé par s'informer sur la réalité des signatures parce qu'ils ont vu des signatures au bas de la requête qu'ils n'auraient jamais cru [y voir] et qui n'avaient même point de communaux. Ils ont fait une espèce d'enquête, mais tout a été [fait] dans la forme et dans la réalité. Ceux qui n'avaient point de communaux, je savais mettre : « Un tel, sans avoir de communaux, il signe contre l'injustice que l'on veut tenter au public. » Après beaucoup de ruses, le syndic a réfléchi après que notre conseiller [Joseph Bozon] a fait des propositions à notre syndic qui étaient de laisser et couper toutes difficultés [interrompre le différend] et convenir de suite que l'on ferait une nouvelle mensuration de ces communaux et une nouvelle expertise et que si il y avait une erreur dans la mensuration que [de] sept à huit journaux [N.D.L.R. : 1 % de la surface totale estimée] cela ne compterait pas pour retrancher le paiement au géomètre Rostaing qui avait fait l'opération, et que s'il y en avait de plus, adieu pour toutes ses peines attendu que nous réclamions M. Falque, géomètre, pour opérer en second lieu en contradictoire avec le géomètre Rostaing et que l'appointement que l'on avait promis au sieur géomètre Rostaing servira pour payer le sieur géomètre Falque, et s'il y avait point d'erreur dans la mensuration, ou du moins que [uniquement] celle qui nous avait taxée de [fixée à] sept à huit journaux, la partie plaignante était obligée de payer le dernier géomètre ; de plus [Joseph Bozon a proposé] de nommer dix experts, cinq pour la commune et cinq pour les plaignants, et aussitôt au printemps mettre la main [faire la mensuration].

De suite après cette proposition le syndic fait assebler son conseil et tous tombent d'accord à [sur] cette proposition à [en] l'absence du conseil Rostaing Pierre, géomètre, et de M. Rostaing secrétaire. Et enfin moi-même j'ai noté notre convenu [accord] j'ai fait les fonctions de secrétaire, et enfin tous a [ont] resté [été]

## Un conflit révélateur

Dans un livre publié en 1960 (Éditions Sevpen et le CNRS) et qui depuis fait autorité en la matière, Raymond Rousseau donne pour l'année 1806 : 2 081 habitants pour Saint-Colomban et 1 127 habitants pour Saint-Alban. La même année, Saint-Jean-de-Maurienne compte 2 371 habitants ; Saint-Jean-d'Arves, 2 087 ; Saint-Sorlin, 913 ; Montaimont, 1 371 ; Saint-Etienne-de-Cuines, 712 ; Sainte-Marie-de-Cuines, 632 ; Saint-Rémy-de-Maurienne, 567 ; La Chambre, 462 ; Saint-Avre, 198 ; etc.

Pour l'année 1838, soit quatre ans seulement après cette affaire des communaux cultifs (1834), l'auteur donne : 3 084 habitants pour Saint-Jean-de-Maurienne ; 1 883 habitants pour Saint-Colomban ; 1 193 habitants pour Saint-Alban.

Selon Pierre Bozon, ce conflit est symptomatique : « [À cette époque] la vallée des Villards était aussi peuplé que Saint-Jean-de-Maurienne [et] comptait beaucoup de jeunes et d'hommes entrepreneurs qui parcouraient l'hiver une partie de la France : ces gens-là étaient peu décidés à se laisser faire et jaloux aussi de ne pouvoir accéder aux commandes, le syndic et ses conseillers demeurant en place parfois plus de dix ans. (...) Ces biens communaux, dits cultifs ou à jouissance héréditaire, étaient d'autant plus précieux, malgré leur médiocrité, que la faim de terre était grande, tout étant défriché et cultivé jusqu'aux pieds des rochers. L'émigration définitive était devenue une nécessité inéluctable : il fallait une saignée, mais une fois la veine ouverte, l'hémorragie, hélas, ne devait plus s'arrêter. » (\*)

(\*) *Le Petit Villarin* numéro 22, janvier 1978.

d'accord à ce moment-là. C'était difficile à contredire leurs signatures quoi que fait par main privée c'est-à-dire par moi Bellot [N.D.L.R. : avec leur accord, Étienne Bellot-Mauroz a signé à la place de ceux qui ne savaient pas écrire].

Mais [Et] aussitôt que nous avons eu délibéré ensemble, nous avons porté notre convenu [accord] à Monsieur l'intendant, chose qu'il a trouvé très bien faite. Mais il fallait que ce fut fait [rédigé] par le secrétaire et ensuite la lui faire tenir pour en juger à propos. C'est à cette même époque que le syndic et secrétaire se sont parlés à leurs particuliers et ils ont disposé à une assemblée et un double conseil avec une partie des plaignants chose qui était ordonnée par Monsieur l'intendant. Mais le syndic commande au garde champêtre d'avertir 10 têtes et 10 têtes pour assister en qualité de double conseil. Ces hommes étaient [mot illisible] à ce qui paraît auprès de notre syndic et du secrétaire. Alors notre conseiller [Joseph Bozon] voulant avertir les plaignants pour se rendre à l'assemblée du lendemain se trouvant un peu indisposé, commande à mon frère de monter sur le banc de droite [de l'église] et publier de suite au public que quiconque était plaignant en vertu des [pour les] communaux, il faut se rendre demain à neuf heures du matin à la chambre consulaire [N.D.L.R. : la salle de réunion des conseillers : la mairie] pour défendre et soutenir ses droits. Alors le syndic s'informa de suite de qui venait la hardiesse de mon frère pour qu'il se donnât la liberté de publier [d'informer] en place publique et à haute voix chose qui n'appartient qu'au syndic. D'abord il s'est aperçu [il s'est rendu compte] que c'était [de] notre conseiller [Joseph Bozon]. Le lendemain l'assemblée a bien eu lieu et [avec] une grande partie des plaignants sans cependant avoir eu aucune raison [gain de cause]. Mais ces Messieurs ayant quelques idées de se venger de ce qu'ils avaient déjà [été] tant contrariés, ils ont trouvé l'occasion de pouvoir le [Joseph Bozon] punir par le sujet [le motif] de ce qui [du fait] qu'il avait fait faire de propos délibéré cette proclamation [information publique]. Le secrétaire, syndic et le géomètre Rostaing se sont joints pour écrire à M. l'intendant que le nommé Joseph Bozon conseil contradictoire [conseiller opposé] au sujet dont il est question [des communaux] a fait proclamer une assemblée des parties des plaignants contre l'administration et que si l'administration avait pas rendu les armes [cédé], il aurait causé un espèce de Révolution comme à Paris [N.D.L.R. : journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 ?]. Sur un tel rapport



Le torrent des Trois Croix entre le Martinan (à droite) et Lachenal.

## Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

(Suite de la page 7.)

Monsieur le commandant écrit de suite à notre conseil en répondant aussitôt à sa lettre en personne et Monsieur le commandant après beaucoup de [mot illisible], il a cependant écouté et après l'avoir eu écouté il [Joseph Bozon] le soumet pour toute peine de faire ses excuses en place publique au lieu [à l'endroit] qu'il avait commandé à mon frère de proclamer. Voila toute la punition que l'on a pu soumettre [donner à] notre conseiller [Joseph Bozon]. Il faut observer en passant qu'il était chez le commandant à Saint-Jean avec le syndic et Paul Émieux un des conseillers. Mais ces deux Messieurs quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient rien mordre sur la sagesse de notre conseiller, ils ont tombé sur mon compte en disant au commandant de la Province que le conseiller [Joseph Bozon] avait fait cueillir ces signatures par un échappé de France [N.D.L.R. : désignant ainsi Étienne Bellot-Mauroz suite à ses mésaventures commerciales ; lire Le Petit Villarin numéro 182, décembre 2017] et même pendant les offices divins. Le commandant a dit à notre conseiller [Joseph Bozon] qu'il désirait à voir ma personne. Chose que j'obéis directement et je fus interrogé par le commandant. Mais je lui fis qu'une réponse en lui disant : « *Mon commandant, si je suis capable des fautes tel que ces Messieurs ont eu l'audace de vous les proposer, ne m'excusez pas parce que [je] me connais et si j'avais fait cette faute ce serait fait par [de] propos délibéré.* » Alors le commandant n'a su que me dire et je lui tire mes excuses et je m'en vais.

Avant que de passer [de continuer] plus loin je vais écrire deux mots sur l'estime [l'image, la popularité] des messieurs Emmanuel Martin-Frère syndic et de Paul Émieux conseiller. Ce n'est pas au rapport de ce qu'ils m'ont fait introduire par devant le [dénoncé au] commandant que je vais dire deux mots sur leur compte. Mais c'est au rapport qu'ils m'ont décrédité en temps et lieu qu'ils ont trouvé occasion de parler de moi.

Emmanuel Martin-Frère, le syndic, vient d'une famille défaillante depuis plus de trente à quarante ans (\*). Depuis son bas âge jusqu'à vingt [ans] il a toujours été au service des particuliers, de là il a été quelques années au service militaire ; de retour de l'armée il rentre au service des particuliers, et aussitôt qu'il a eu mis de reste [de côté] quelques sous, le premier emploi qu'il en fit, c'est de renier à son père et tout ce qu'il a pu accrocher de lui, il l'a enlevé et après il a laissé mourir son père, avec assez du bien d'autrui entre les mains et lui jouit de ses dépouilles qu'il a pu escroquer à l'insu des créanciers. De là il se mit dans le commerce état qu'il a très bien réussi, mais toujours en flustrant les royaux douaniers, au reste les bruits ont assez couru qu'il s'en est laissé aller à l'excès jusqu'à vouloir agir du sexe avec violence et qu'il y a pas si longtemps que ce bruit est calmé.

Pour quant à ce Paul Émieux, il s'est aussi rendu àisé depuis 1816, vu qu'à cette époque il vendait du vin, et le blé et vin étaient d'un prix hors de bornes, et il s'est servi de la faiblesse de l'indigent pour se lui servir à ses biens être ; qu'arriva-t-il de plus scandaleux, c'est que cet homme s'est livré à l'adultére chose prouvable d'autant que l'on en voit les expériences par plusieurs enfants qui sont les fruits de cet inceste. Et encore de plus abominable [est] que ces deux messieurs dans leur abomination se sont revêtus de la confrérie du St-Sacrement. Chose qui est durable et des plus scandaleux dans la commune et d'un très mauvais exemple pour la jeunesse et une infinité de jeunes gens marchent après leur modèle [leur exemple].

Après une infinité des assemblées on a été obligé de venir à un accord pour faire une nouvelle mensuration et une nouvelle expertise comme nous l'avions convenu en premier lieu, du temps que j'avais écrit en premier lieu. L'on a mis la main à l'œuvre pour cette opération, le géomètre Falque était nommé pour la suivre et il se mit en œuvre pour cette mensuration en commençant sur les mas des Echer. Il commence pour [par] trouver une assez grande erreur et quand on vu que le tout allait si mal, le temps ne permettait pas trop de travailler attendu que c'était en automne, et la chose fut renvoyée au printemps prochain soit printemps de dix huit cent trente cinq. Chose que nous tâcherons d'en écrire le résultat après opération.

Dans tous ce que nous venons de voir de ce qui s'est passé à l'égard des communaux, je peux vous assurer qui [qu'il] s'est passé puis [plus] de vingt représentations par devant l'intendant et toujours mes écritures étaient en tête, de plus [avec en plus] une requête que la commune avait présentée pour exploiter des pièces de bois à la forêt de Lachal pour la construction des ponts de la commune. Le village de Lachal s'y est opposé, mais les oppositions étaient inutiles si je n'avais dressé requête et la faire signer pour [par] tous les habitants de Valmaure en exposant que jamais l'on avait vu couper du bois dans cette forêt pour la construction de quelque espèce que ce soit, et les habitants de Valmaure se sont vus dans un plus grand besoin après l'incendie et que jamais ils ont eu le [mot illisible] d'en faire demande, attendu que en coupant des bois dans leur forêt cela aurait détruit le village de Lachal.

**Étienne Bellot-Mauroz**  
(à suivre)

(\*) N.D.L.R. : Emmanuel Martin-Frère a rédigé des chroniques que nous avons utilisées pour recouper et compléter les informations climatiques données par Étienne Bellot-Mauroz pour les années 1816 à 1818 qui ont été aux Villards, et partout dans le monde, des années de disettes (Le Petit Villarin numéro 181, septembre 2017). Mais il n'évoque pas cette affaire des communaux...

## Des syndics villarins autoritaires et contestés

S'appuyant sur des documents de l'Intendance de Maurienne (\*), documents de la police dirait-on aujourd'hui..., Pierre Bozon apporte quelques précisions sur ce conflit en indiquant que si « *l'un des conseillers, Joseph Bozon (Valmaure), s'opposa aux décisions du conseil et organisa des réunions dans les villages pour inciter à ne pas payer les taxes* », d'autres « *passèrent à l'action plus violente* ». Ainsi : « *Le 4 mai, Michel Martin et Blaise Rostaing, à la tête d'environ 30 hommes, vinrent chercher dispute au conseil assemblé et injurier le syndic* ». Accusé par le syndic de « *jetter les habitants dans l'erreur et le désordre* » Joseph Bozon dut se justifier de sa manière d'agir comme conseiller, à la grande satisfaction du syndic qui, le 16 mai, informe le commandant que « *la réparation faite par Joseph Bozon a fait grande impression sur le public. À présent la commune est tout à fait tranquille* ». En fait, comme on sait, l'acalmie ne dura pas, et Joseph Bozon et Étienne Bellot-Mauroz réunirent une pétition de 355 noms.

Toujours selon ces sources, ce conflit a laissé des traces, car quelques années plus tard, un autre conseiller, Alexis Rostaing, accusa le syndic Martin-Frère « *d'avoir secrètement envoyé prévenir sa sœur, chez qui les carabiniers de La Chambre devaient aller faire une visite parce qu'elle se permet de vendre du vin clandestinement* ». Et le 26 mars 1847, le syndic est appelé au bureau du vice-intendant où, malgré ses dénégations, il reçut une forte semonce et fut remplacé. Il ne digéra d'ailleurs pas sa disgrâce puisque, le 14 juillet 1847, son successeur Emmanuel Tronel (Lachal) porte plainte « *contre l'ex-syndic Emmanuel Martin-Frère pour une altercation arrivée le 11 juillet dans l'au-berge de Blaise Rostaing-Troux, aux Roches* ».

S'il est avéré qu'Emmanuel Martin-Frère fut un syndic au caractère autoritaire..., il est à noté qu'à la même époque son collègue de Saint-Alban (qui s'appelait Oujoud) ne l'était pas moins. Il fut mis en cause par ses administrés qui se plaignirent auprès du commandant de Maurienne que le magistrat se faisait payer les papiers qu'il rédigeait. Dans une longue lettre du 28 octobre 1833, le syndic essaie de se disculper et ajoute : « *Permettez, Monsieur, que je vous dise, en passant, que j'ai affaire à un peuple tout à fait insubordonné et sans soumission.* »

(\*) Archives départementales de la Savoie, Fonds Sarde, Intendance de Maurienne, 56 et 58.

## RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE

### Le 24 juin à Saint-Sorlin

Le 10<sup>e</sup> rassemblement des costumes de Maurienne se déroulera le 24 juin prochain à Saint-Sorlin, au Plan du Moulin, lieu situé au bas de la station, près du terrain de sport et de l'office du tourisme (OT).

L'accueil des groupes costumés se fera à partir de 8 h 30. À 10 h 30 une messe sera célébrée en plein air. L'ouverture d'un « village » consacré à une exposition des costumes précédera l'apéritif qui sera pris sur place. À 11 h 30 chaque groupe sera pris en photographie à la chapelle Saint-Joseph. Après le repas, vers 15 heures, devant l'OT, les différents costumes seront présentés. A l'issue du défilé dans les rues de la commune, tous les groupes se rassembleront pour entonner, comme en 2015 à Valloire, le chant des Allobroges. C'est la Lyre grégorienne de Jarrier qui animera la partie festive de cette journée qui présentera aussi des danses folkloriques. À 17 heures, après les discours officiels, le nom de la commune qui organisera le rassemblement 2021 sera dévoilé. Toute la journée, un marché de commerçants locaux et des stands seront proposés aux visiteurs.

L'organisation d'un tel événement nécessite de nombreux bénévoles (le maire de Saint-Sorlin a lancé un appel dans le bulletin municipal de la commune) et un effort financier important. Selon la commune de Saint-Sorlin, le budget serait de 32 000 euros (dont 3 210 euros en imprimerie et communication, 5 535 euros en sonorisation, 10 097 euros en chapiteaux, etc.). Des subventions ont été sollicitées auprès du conseil départemental de la Savoie, du conseil régional, de la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan, du Syndicat du pays de Maurienne et du Sivav.

Entre 400 et 500 personnes costumées de toute la Maurienne sont attendues pour ce rassemblement auquel participeront des Villarins.

Depuis que cette fête du costume a été instituée, une charte a été définie qui précise les règles qui doivent être observées quant à la qualité des costumes présentés, féminins essentiellement, et quant à la façon de les porter (\*). La présidente de l'OT de Saint-Sorlin a été chargée de veiller à la qualité des costumes présents, et selon la directrice de ce même OT, qui s'est exprimée lors de la première réunion d'organisation avec les bénévoles, en février dernier à Saint-Sorlin : « *Il ne s'agit pas d'un rassemblement folklorique. Le rassemblement des costumes obéit à une charte très normée et très rigoureuse.* » « *Folklorique* » étant entendu ici dans le sens familier de « pittoresque, mais sans sérieux ». Un effort et une volonté qui satisferont les spécialistes du costume villarin qui depuis des années s'efforcent eux aussi de prôner la même rigueur pour les défilés de la fête du 15 août.

Tous les Villarins et Villarinchés qui souhaitent participer, costumés, au rassemblement de Saint-Sorlin doivent se faire connaître auprès de Xavier Mugnier (06-23-77-19-11) ou de Martine Paret-Dauphin (adresse courriel : martineferroud@gmail.com). Un départ groupé de Saint-Colomban, avec le minibus communal si possible, est souhaitable. Lors du dernier rassemblement, il y a trois ans, de nombreux Villarins s'étaient rendus à Valloire en simples spectateurs. La proximité de la station des Arves aidant, nul doute que leur nombre en juin prochain devrait être de l'ordre de celui observé lors du rassemblement de La Chambre en 2009 : très important.

**Christophe Mayoux**

(\*) Cette charte a été publiée dans le numéro 179 du *Petit Villarin* (mars 2017).

## SIX JOURS DE PÉTANQUE

Pour permettre aux touristes des résidences du Molaret et de La Perrière de participer au Six jours de pétanque de Saint-Colomban qui se dérouleront cette année du dimanche 5 août au vendredi 10 août, les organisateurs ont modifié les modalités d'inscription. Celles-ci se feront par téléphone jusqu'au 4 août de sorte que la composition des poules soit tirée le lendemain, dimanche, et que les parties commencent aussitôt le tirage effectué. Pour s'inscrire, adresser (dès à présent c'est possible) un SMS (de préférence, sinon téléphoner) à Alain Delapierre au 06-16-19-14-86 ou envoyer un message à l'adresse courriel : tamalous@sfr.fr. On peut aussi téléphoner à l'Hôtel de la poste (04-79-56-25-33).

## PLAN LOUP

## Loin des réalités des communes

Le Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage a été publié sur les sites des ministères de la transition écologique et de l'agriculture, lundi 19 février, après une année et demie de travail.

Le document, fort d'une centaine de pages, doit guider toutes les actions de terrain pour les six prochaines années, avec le double objectif « d'assurer la conservation du canidé et de prendre en compte la détresse des éleveurs ». Deux arrêtés l'accompagnent, à paraître au *Journal officiel*, qui prévoient les conditions dans lesquelles peut être tué l'animal, strictement protégé sur le territoire français et européen.

Ce plan prévoit d'atteindre une population de 500 loups d'ici à 2023, contre 360 recensés par les services de l'État à la fin 2017 (un chiffre contesté par les professionnels de l'élevage mais qui représente quand même une hausse de 22 % par rapport à 2016). Le plan autorise l'abattage de 40 loups par an pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (\*); un chiffre qui sera réévalué au printemps, une fois connue la population actuelle. La limite de prélèvement est fixée à 10 %, avec possibilité de relèvement à 12 % « en cas d'atteinte du plafond avant la fin de l'année civile et de dommages particulièrement importants ». Les tirs de prélèvement ne pourront s'effectuer qu'entre septembre et décembre, mais les éleveurs pourront se défendre toute l'année « en cas d'attaques ». Les indemnisations seront conditionnées à la mise en place de mesures de protection du troupeau, ce que refuse les éleveurs. Finalement ce plan prend en compte le fait que face au mouvement écologiste, le pastoralisme ne représente rien. Ainsi, environ 5 700 contributions ont été déposées lors de la consultation publique du plan qui a eu lieu du 8 au 29 janvier et, selon le ministère, « 75 % insistent sur l'importance de la

préservation du loup tandis que 25 % soutiennent l'élevage face à la prédateur ».

Suite à la publication de ce plan, le 21 février, l'USAPR, qui avait adressé une lettre ouverte au président de la République le 28 janvier dernier, a publié le communiqué suivant :

« Le Plan national d'actions 2018-2023 sous-estime très largement l'impact de la prédateur sur les communes rurales et de montagne, les difficultés engendrées par un nouveau recul de l'agropastoralisme, la remise en cause du multi-usage de ces territoires. Il élude les questions nouvelles de responsabilités qui se posent aux maires, tout en leur demandant d'être vecteurs d'un débat dépassionné ! Il accélère la mutation profonde imposée aux professions d'éleveurs et de bergers qui doivent maintenant gérer la présence des loups avant de répondre aux besoins de leurs troupeaux. Il accentue le risque d'un traitement inéquitable entre fronts de colonisation et foyers d'attaques. Il introduit la conditionnalité des indemnisations, unanimement refusée par la profession agricole. Il condamne la France à l'hypocrisie du « modèle italien » (200 à 300 loups braconnés par an) et nous, maires, ne pouvons nous en satisfaire. Ainsi, s'il entend poser la question de « la capacité du pastoralisme français à se maintenir voire à se développer sur le long terme en présence du loup », il n'affirme en aucune façon la volonté d'une réponse positive à cette interrogation. »

Le 12 mars, les dirigeants de l'USAPR ont été reçus par le préfet de la Savoie (et le 20 mars au Sénat) pour évoquer leurs inquiétudes face aux impacts qu'aura la prédateur des loups sur les troupeaux domestiques dès leur sortie au printemps.

(\*) Le dernier arrêté en vigueur permet l'abattage de 40 loups entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018. Le nouveau plan se base lui sur l'année civile mais les prélèvements ne pourront se faire qu'entre septembre et décembre.

## Importante prédateur du gibier

Les atteintes à la faune sauvage ont été importantes en cet hiver à la météo difficile. Le 5 février, la carcasse d'une biche a été découverte par Jean-Jacques Tronel, rive droite du Glandon, entre sa maison et la retenue de Lachal. Des traces fraîches (chiens ? loups ?) provenant du bois de Lachal arrivaient à cet endroit. Compte tenu de la quantité de viande manquante (« c'était bien nettoyé, et aucune trace des cuisses »), cette attaque est très probablement le travail de plusieurs bêtes.

Quelques semaines plus tôt, ce sont les restes d'un chevreuil qui avaient été retrouvés en contrebas de la mairie de Saint-Alban. Selon Michel Donda, « il semblerait que les loups aient été dérangés. On ne compte plus les carcasses d'animaux retrouvées sur les sentiers de proximité. Et si certains en doute encore, je peux dire que ça fait drôle quand en sortant de la maison, l'autre soir, on s'est rendus compte qu'on entendait hurler les loups. Au début on n'y croyait pas, on était trois à discuter sur le devant de la maison mais on a

bien été obligés, après quelques secondes, d'admettre que les loups se répondaient en face vers le Bouchet. » À Saint-Alban, selon l'USAPR, « il est clairement établi que 4 ou 5 loups adultes sont installés, probablement en rive gauche du Glandon, dans le secteur combe des Reisses et combe du Merlet : traces, repérages visuels, hurlements. Une habitante du Premier-Villard a signalé en avoir vu un près de sa maison, une nuit de février. » À Saint-Colomban le chiffre d'une dizaine est avancé, observés également tout l'hiver, parfois très proche des habitations (Lachal, Valmaure).

Le plan loup a déçu les professionnels villarins et ceux qui soutiennent le pastoralisme comme composante du développement local. Pour l'un de ces professionnels, les choses sont claires : « Il faut un grand coup, qu'une action d'envergure nationale soit organisée par les organisations professionnelles durant le Tour de France par exemple, mais il faut surtout très rapidement trouver et mettre en œuvre une solution villarinch. »

## L'« Écho des montagnes »

## programmé fin juin en Rieuclaret

« On est arrivé au bout de ce l'on peut faire désormais : une charge trop lourde supportée par un nombre de bénévoles insuffisant. » Ce constat exprimé à l'issue de l'édition 2017 de la fête du col par Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, avait été partagé par beaucoup : « Il fallait revoir tout ça. » Et s'il y avait eu des hésitations, le fait que la commune de Saint-Colomban ait été tirée au sort pour accueillir l'arrivée de la dernière étape du Tour de l'Avenir le samedi 25 août 2018 (jour prévu pour l'édition 2018) aurait de toute façon contraint les responsables de cette fête à trouver au moins une nouvelle date. (Certains comme Patrick Martin-Fardon ont émis l'idée de l'organiser tous les deux ou trois ans.)

Reunis mi-février dernier, les membres du comité de pilotage ont donc pensé une refonte complète de ce rendez-vous annuel. En choisissant tout d'abord un nouveau lieu : les abords villarins de la retenue de Grand Maison (près de l'ancien foyer EDF) qui présente l'avantage d'offrir de la place (y compris pour stationner) et un panorama de tout premier ordre. Ensuite, sur une proposition d'Adrien Maurino, la partie agropastorale de la fête prendra davantage en compte l'élevage bovin, même si l'élevage ovin ne sera pas abandonné. Enfin, la date de cet événement a été avancée au samedi 30

juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet, début de la saison estivale.

Le programme évoluera également avec, le samedi, l'arrivée sur le site d'une transhumance ovine (et bovine si possible) que le public pourra accompagner et qui sera renouvelée le lendemain. On retrouvera le marché et l'animation musicale, et Adrien Maurino expliquera comment se déroule une traite. En soirée : veillée sous un chapiteau avec repas. Le lendemain on retrouvera la transhumance ovine, la fabrication du beaufort, un stand dédié aux enfants sur comment fabriquer des cabanes, un lâcher de bonbons par un drone, la garde des oies par les chiens, le marché, l'atelier « prairies fleuries », etc. L'association Espace Belledonne devraient animer un débat autour de l'alimentation en Belledonne et en Maurienne. Un combat de vaches pourrait être présenté. (Le programme définitif devait être arrêté le 30 mars par le comité de pilotage. Notamment pour ce qui est des repas du samedi soir et dimanche midi, et le besoin en bénévoles.)

On s'oriente donc vers une fête qui va laisser de côté les rencontres sur la thématique du loup (elles seraient reprises ailleurs et sous une autre forme), pour mieux mettre en avant le pastoralisme local et ses produits.

Christophe Mayoux

## APICULTURE

La section de La Chambre du Rucher des Allobroges compte 93 apiculteurs dont 10 de Saint-Colomban et 3 de Saint-Alban. Cent vingt colonies d'abeilles environ sont sédentaires et passent donc toute l'année dans les deux communes villarinch.

En période de miellée (juin et juillet), on peut évaluer le nombre de ruches supplémentaires à une centaine. Celles-ci sont apportées par des apiculteurs pratiquant la transhumance et sont présentes surtout du pont de l'Échet jusqu'au barrage de Grand Maison. La période de miellée à cette altitude est courte, et la récolte très aléatoire, en raison de la variabilité du temps et des températures.

Si la récolte a été exceptionnelle en 2016, l'année 2017 a été moyenne. Les colonies ont démarré très fort en mars et avril avec un temps agréable. Les fortes gelées du mois de mai ont coupé leur élan. Les fleurs très mellifères des arbres fruitiers en particulier ont subi des dégâts irréversibles, apportant une période de disette. Certaines colonies ont été en réel danger de famine à laquelle les apiculteurs ont dû être très attentifs. Les abeilles n'ont pu constituer des provisions qu'à partir du mois de juin.

Après un hiver 2017-2018 passé dans de bonnes conditions, celui-ci se prolonge et produit des effets surtout en zone de montagne. Les sorties des abeilles ont été très rares jusqu'à mi-mars. L'apiculteur peut compenser le manque de rentrée de nectar par nourrissement. Mais le manque de rentrée de pollen, nécessaire au menu

des abeilles adultes et surtout à l'élevage des larves peut faire défaut et aller jusqu'à stopper le développement et même mettre en péril les colonies. Les chatons de noisetiers notamment, et donc leur pollen, n'ont pas pu être exploités de façon optimale (gel des chatons plus confinement des abeilles).

L'apiculteur doit donc apporter une attention particulière à ses abeilles à ce moment de reprise d'activité dans les ruchers mais aussi à des moments importants de l'année.

La section de La Chambre du Rucher des Allobroges a fourni à ses membres, lors de son assemblée générale du 21 janvier puis lors d'une réunion le 9 mars, des informations sur les problèmes sanitaires auxquels les abeilles et leurs éleveurs sont confrontés : une bonne gestion du traitement d'automne contre le varroa, la présentation d'une méthode complémentaire de lutte contre le varroa par retrait de couvain de mâle au printemps, des problèmes de qualité des cires du commerce, la progression de l'aire de répartition du frelon asiatique (pour l'instant non repéré en Savoie), des informations sur le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*, présent dans le sud de l'Italie), les effets des produits phytosanitaires, etc.

Une bonne relation de l'apiculteur avec ses abeilles et l'environnement devient un vrai défi.

Yves Bonnivard (\*)

(\*) Président de la section de La Chambre du Rucher des Allobroges.

**VENTE - INSTALLATION  
ANTENNES et PARABOLES**  
**Marc TURON**  
70, Rue Joseph PERRET  
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE  
**Tél 06.20.97.27.02**

**JD TRAVAUX CHARPENTE**  
**JULIEN DONDA**  
**CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE**  
Le Martran  
73130  
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS  
**Tél : 06.78.39.64.29**  
**julien.donda@wanadoo.fr**

**LA RECRE A PIZZ**  
06 63 84 21 14  
Commandes sur simple appel à partir de 17h30  
**www.larecreapiz.com**

**SAVOIE ENCHÈRES**  
Maître Jacques LAFAURY  
Commissaire Priseur Habilité  
**Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers  
Tableaux - Art Alpin - Bijoux**  
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67  
**www.savoie-encheres.fr**

## Un projet qui suscite des oppositions

Le projet municipal de construire une microcentrale sur le torrent du Merlet a donné lieu à des échanges entre le collectif « Sauvons le Merlet » (représenté par Christiane Quézel-Yoyon) et la municipalité de Saint-Alban.

Pour ce collectif, initiateur d'une pétition qui a recueilli 288 signatures, ce projet doit être abandonné pour des raisons à la fois énergétiques, économiques, écologiques, législatives, piscicoles, etc. (lire ci-dessous). La municipalité

qui conteste le bien-fondé de ces arguments (lire ci-dessous) a décidé de continuer l'instruction du dossier.

Le collectif dénonce cette volonté (« Pour le tourisme et pour Saint-Alban, supprimer le torrent du Merlet c'est comme si l'on décidait de supprimer les remontées mécaniques à Saint-Colomban ou de couper l'arrivée d'eau nécessaire aux canons à neige... ») et, dans une nouvelle lettre ouverte, reprend ses arguments (sans en produire de

nouveaux sur le fond) déplorant que la commune ne tienne « aucun compte de l'opposition bien réelle qui s'est manifestée dès le mois d'août » contre cette microcentrale, opposition que la municipalité relativise (lire page 11).

À l'automne dernier, des inscriptions anonymes contre cette microcentrale étaient « apparues » sur le garde-fou du virage du Grand Paradis (route départementale 927). Ef-facées, elles sont « réapparues » début mars...

### ■ L'ARGUMENTAIRE DES OPPOSANTS AU PROJET

L'argumentation des opposants au projet combine des considérations énergétiques, économiques, écologiques, législatives, piscicoles, et de « la vie quotidienne et touristique », la plupart tirées de documents édités par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna).

#### Sur l'énergie produite

« L'apport des petites centrales hydro-électriques (...) est négligeable [et] (...) ne change rien à la question de la transition énergétique. L'hydroélectricité (...) est une technologie mature (...) qui a réalisé son potentiel métropolitain à plus de 90 %. En matière de production d'électricité renouvelable, [il faut développer] l'éolien, [le] solaire et la biomasse. Car il s'agit de technologies jeunes en progression constante, loin de leur potentiel et qu'il convient d'encourager (...). [De plus] la petite hydraulique de montagne apporte son maximum d'énergie en été, quand la France n'en n'a pas besoin, et n'apporte que très peu d'énergie, ou pas du tout, en hiver quand le pays en a besoin. »

#### Sur l'économie du projet

« Ce projet ne rapportera pratiquement rien à la commune qui investit à 50,1 % des parts sur un projet annoncé pour environ 6 millions d'euros » car, pendant les 20 premières années, les recettes « ne serviront pratiquement qu'à rembourser les emprunts, et à condition que le débit d'eau se maintienne [compte tenu du] changement climatique. » De plus « le débit réservé sera insuffisant en cas de pénurie d'eau et il faudra alors la racheter à l'investisseur... ». Enfin, « la Société devra se constituer une trésorerie [pour les imprévus] ce qui finira d'absorber les premières recettes. Au-delà de 20 ans les recettes ne sont plus assurées car l'Etat ne garantit ni l'achat des kW produits ni leur prix (...). Les faibles recettes versées pourraient bien dans ces conditions ne servir qu'à payer la maintenance. Quant aux impôts locaux, seule la taxe foncière reviendra à la commune, ce qui est négligeable, la TP, plus importante, reviendra à la 4C. [Dans ces conditions] pourquoi continuer ce projet et investir en études « énergivores » et « budgétivores », pour des revenus hypothétiques ? »

Incidence sur l'environnement

Le torrent du Merlet est « un vrai bijou, ce n'est pas un joujou ; si l'on y touche, il ne restera que les cailloux... » ; un milieu « remarquable et fragile que le PLU de 2003 préserve et met en valeur (...). Cours d'eau emblématique, le Merlet contribue à l'image authentique et naturelle de la commune de Saint-Alban-des-Villards... » (...) « Avec déjà la prise d'eau EDF et une éventuelle microcentrale, le torrent du Merlet serait court-circuité à 70 % de son linéaire (6,9 km). Réaliser un tel projet serait absolument dévastateur pour l'environnement, aussi discrète soit l'installation ; il entraînerait un véritable désordre écologique irréversible, bouleversant la végétation environnante, la faune et la flore et le milieu aquatique (...). »

#### Sur la procédure

« D'une part, on a le problème du droit d'eau des Moulins et, d'autre part, le problème des zones naturelles [qui] nécessite une modification du PLU avec enquête publique, [une] procédure lourde, longue et coûteuse. » Le collectif « Sauvons le Merlet » (...) « est donc résolument opposé à ce projet, incompatible à la fois avec les lois sur l'eau, notamment la directive cadre européenne sur l'eau, et avec l'intérêt public. Pour nous, habitants et amis de Saint-Alban, n'avons-nous pas plus intérêt à faire partager les vraies richesses de notre patrimoine dont fait partie ce qui reste du torrent du Merlet, plutôt que d'accepter une rente hypothétique de quelques euros dans 20 ans, issue de la destruction de notre patrimoine ? »

#### Arguments

##### de la vie quotidienne et touristique

« L'eau est un patrimoine qui appartient à tous. Après les sécheresses de 1976,

### ■ LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Dans sa réponse au nom de la municipalité, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, commence par « noter tout d'abord un point de vue sur la petite hydraulique de montagne (source Frapna) qui la présente comme négligeable. Ainsi, un mouvement de protection de la nature, qui n'est pas avare en conseils quant aux petits gestes quotidiens et citoyens qui apportent leur pierre à la défense de l'environnement, prend la responsabilité d'encourager le renoncement à la production d'une énergie propre et renouvelable... » Puis elle reprend les points développés par le collectif.

#### Réponse économique (\*)

« L'« étude » économique [des opposants] veut prouver que la microcentrale ne rapportera rien à la commune. Elle est démentie par la réalité de l'expérience de la microcentrale du Bacheux : celle-ci, mise en service en 2012, a amené dès 2015, 23 000 euros au budget de notre commune (pour 23 % du capital social) et 28 000 euros (pour 28 % du capital social) à celui de Saint-Étienne-de-Cuines, après règlement des emprunts et renforcement de l'indispensable réserve aux entretiens et amortissements. En 2016, les budgets communaux ont été abondés de la même somme, légèrement augmentée en 2017 (...). L'échéance des emprunts (2027) permettra un revenu supérieur. »

« S'il est exact qu'une part des résultats d'exploitation va à un partenaire privé dans le cas d'une SEM, la commune, dans le cas du Merlet, percevra un peu plus de 50 % des dividendes, la formule SEM permettant de béné-

ficiant de la technicité d'une société spécialisée dans l'hydroélectricité. Dans le cas du Merlet, le partenaire privé sera la société Nouvelles Énergies Hydrauliques (...) avec [une filiale de laquelle] a été conçue et est exploitée la centrale du Bacheux (...). L'« étude » économique n'est pas confirmée non plus [quant à l'investissement] : la commune investira 18 537 euros dans le capital social d'une SEM où elle détiendra 50 % des parts mais ne s'engagera pas financièrement dans la construction de l'unité de production électrique (5,5 millions d'euros) : la SEM portera les emprunts nécessaires aux investissements (comme elle l'a fait pour la microcentrale du Bacheux), la part d'autofinancement nécessaire sera couverte avec de petits actionnaires par un financement participatif. La caution à l'emprunt sera apportée par la société Nouvelles Énergies Hydrauliques. Parler d'investissements ruineux pour des revenus hypothétiques est donc infondé, la commune ne s'engageant d'ailleurs pas financièrement non plus sur les études (avance de trésorerie du partenaire privé, qui sera remboursée par la SEM, comme ce fut le cas pour le Bacheux).

« S'il est exact que le prix de vente de la production à EDF n'est garanti « que » pour 20 ans, il convient de mesurer le potentiel qui sera alors propriété de la commune pour 50 %. À l'inverse de la Frapna, le conseil municipal s'est majoritairement déterminé en pensant que l'avenir énergétique devra inévitablement inclure de petites structures ex-

(Lire la suite page 11)

catastrophe économique sans précédent puisque le débit réservé serait insuffisant pour alimenter le hameau du Pied des Voûtes et une bonne partie de la population de Saint-Étienne-de-Cuines. »

#### Conséquence pour la pêche

« La pêche s'inscrit pleinement dans les activités de pleine nature qui pourraient être développées, respectueuses de l'environnement et contribuant à l'attractivité de notre beau village. En réunion publique, les statistiques présentées comme sans conséquence sur la pêche, étaient biaisées puisqu'elles faisaient référence à l'année 2003, année de sécheresse ! Récemment plusieurs associations de pêche ont alerté l'ex-ministre de l'écologie (Mme Royal) pour indiquer que les microcentrales sont l'une des causes de l'éradication des souches autochtones de truites, « sanibroyeurs » de populations piscicoles (...). Il est temps de prévoir leur rénovation et leur mise en conformité avec la réglementation, avant de vouloir en créer davantage. »

Les conclusions de tous ces points (ci-dessus résumés, mais on peut se procurer l'argumentaire complet en s'adressant à : niels41@orange.fr) sont identiques : « La relance de la petite hydraulique de montagne représente beaucoup de risques et très peu d'avantages. »



■ Le pont des Moulins sur le Merlet.

## Sortir de la « détresse numérique » : quelles perspectives et quelles échéances ?

C'est fin 2015 que, consciente des difficultés auxquelles étaient confrontés les habitants de notre vallée en matière de téléphonie et Internet, j'ai sollicité Orange, opérateur historique et propriétaire des réseaux filaires, pour une analyse de la situation de la commune de Saint-Alban et, plus largement, de la vallée des Villards.

Au cours d'une réunion tenue le 8 février 2016, le responsable départemental aux collectivités de Savoie avait communiqué les informations suivantes : les flux Internet dans notre vallée cheminent sur le réseau téléphonique filaire. Deux éléments entrent en jeu : la longueur de la ligne entre domicile et central téléphonique ; le diamètre de la paire de fils de cuivre. Ces deux paramètres définissent le taux d'affaiblissement du débit, depuis le noeud de raccordement des abonnés (NRA) du Bessay jusqu'aux domiciles.

Le NRA du Bessay, non raccordé en fibre optique, fonctionne par faisceau hertzien (de Saint-Alban à Montaimont puis à La Chambre) ; il possède une puissance de 40 mégabits, totalement inadaptée à l'heure actuelle pour Internet eu égard au nombre de résidents permanents, secondaires et touristiques de la vallée (adaptée en fait à sa fonction première : l'usage unique du téléphone pour un certain nombre d'habitants).

Quand tout le monde se connecte en même temps, on peut parler schématiquement d'embouteillage sur le réseau et les difficultés de connexion se multiplient : cou-

pures, lenteur extrême de récupération des messages, impossibilité de télécharger la moindre pièce jointe. Autant de dysfonctionnements multiples et récurrents en périodes touristiques, hiver comme été. Hors période touristique, c'est un peu mieux mais le débit reste bien lent : le flux pour chaque foyer est en tout état de cause mécaniquement bridé à 2 mégabits, pour que chacun puisse avoir sa part.

En 2016, j'ai signalé avec précision nos difficultés au service d'aménagement numérique du département. Les réponses quant à l'installation de la fibre optique, peu encourageantes à ce moment-là, sont de toute façon aujourd'hui obsolètes au vu de la remise en cause de la délégation de service public entre le département de la Savoie et Axione (filiale de Bouygues).

L'été 2017 a été calamiteux, et à partir d'une intervention faite par les deux maires des Villards en conseil communautaire (la presse : le *Dauphiné libéré* et l'édition numérique du *Monde*, s'en est fait écho), le responsable départemental d'Orange, revenu sur place, a reconnu une véritable « détresse numérique ».

Pendant les vacances scolaires de février dernier, c'est toute la vallée des Villards qui a été impactée : non seulement les « victimes » traditionnelles des dysfonctionnements (artisans, commerçants, mairies, éleveurs, etc., qui tous ont besoin de connexion dans leurs activités professionnelles, et résidents), mais aussi l'école de

ski (parfois dans l'impossibilité de relever les inscriptions des clients aux cours), la Maison du tourisme (dont les salariées durent descendre à Saint-Étienne-de-Cuines pour lire les engagements des coureurs à la course de ski alpinisme la Sybelles-Villarinch), et la station où la délivrance des forfaits avec règlement par carte bancaire était certains jours très lente...

Une nouvelle fois, avec les élus de Saint-Colomban, j'ai alerté autant que je pouvais sur la situation : conseil départemental, députée, et services de l'État par Monsieur le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne. Je sais que de nombreux clients ont interpellé les opérateurs.

Quelles sont à ce jour les perspectives ?

Nous avons obtenu de l'opérateur Orange un engagement à l'amélioration du faisceau hertzien et une modernisation du DSLAM (multiplexeur d'accès DSL) du NRA du Bessay. Les travaux doivent être faits en juillet et achevés « pour la rentrée scolaire 2018 ». Ceci devrait amener une multiplication par 10 de la puissance du débit au niveau du NRA, l'amenant au niveau VDSL2(\$). La situation devrait s'en trouver notablement améliorée, mais restera néanmoins la question de la perte de débit liée à la distance entre le domicile des abonnés et le NRA. Les priorités en liaison par fibre optique, qui en l'état des techniques actuelles est la meilleure solution, doivent être prochainement définies par le département. La situation villarinche ayant été largement si-

gnalée, il s'agira de rester vigilant sur sa prise en compte.

Mais début 2016, devant l'état du réseau téléphonique filaire, j'avais dit aux services d'Orange : « *Un jour, nous serons en panne de téléphone et cela va durer longtemps.* » C'est en janvier 2018 que malheureusement la prédition s'est réalisée... Bilan de situation, empirique et non exhaustif : 15 abonnés à Saint-Alban en dérangement récurrent du 4 au 31 janvier, téléphones fixes et connexion Internet ; panne du 4 au 19 janvier avec interventions de sous-traitants successifs pour des problèmes liés à des chutes d'arbres sur câbles, coffrets de raccordement défectueux... ; après un rétablissement d'un week-end, panne à nouveau du 22 au 27 janvier touchant les deux communes villarinches (dont les deux mairies et l'école) avec cartes électroniques « mortes » dans le NRA.

Début février, un samedi matin, les services d'Orange eux-mêmes sont venus faire un tour de commune, déclenchant à nouveau la venue de techniciens la semaine suivante, pour retrouver et raccrocher des câbles, fermer un coffret de raccordement ouvert... Ils ont pu constater les besoins en élagage, dont l'opérateur historique n'a plus la charge depuis qu'il n'y a plus de service public de télécommunication.

Enfin, cerise sur le gâteau, la téléphonie mobile ! Le mois de février a été en la matière... plus que calamiteux, avec en particulier pour les abonnés de tous les opérateurs... l'impossibilité fréquente de répondre à qui les appelle : l'appareil sonne une fois, mais on ne pouvait prendre la communication. On imagine les problèmes que cela peut poser devant certaines urgences en période de fréquentation touristique. Après plusieurs interpellations, les opérateurs (dont Bouygues, opérateur leader du pylône de l'Ormet à son installation par le conseil départemental) ont fini par me dire que les installations activées sur le relais étaient 2G/3G. Certes, ils indiquent avoir « consenti des efforts d'investissement sans précédent pour généraliser la couverture 4G dans un calendrier serré » mais là aussi les priorités devront être définies. Nous avons donc une nouvelle fois signalé la situation tous azimuts...

Que l'on me permette une conclusion : n'ayons pas d'illusion, la mise en concurrence « libre et non faussée » n'est gage ni d'efficacité ni d'économie. La multiplication des possibilités techniques impose, pour éviter la gabegie, coopération et mutualisation. C'est exactement le contraire qui se produit, la concurrence féroce qui oppose les opérateurs entre eux entraînant (chez certains plus que chez d'autres) stricte protection des données, et (chez tous) sous-traitance à bas coûts, mal coordonnée... La perte de la notion de service public a supprimé pour l'opérateur historique l'obligation d'élagage, les vérifications visuelles du réseau, et tout simplement la desserte équitable de chacun...

Alors que nombre de démarches nécessitent aujourd'hui obligatoirement une connexion Internet, comment en être encore à devoir vérifier que son bon vieux téléphone, au bout du fil, sonne toujours ?

Jacqueline Dupenloup (\*)

(\*) Maire de Saint-Alban

(\\$) Transmission de données à haut débit vers un abonné à travers une paire de fils de cuivre. VDSL2 est le successeur du VDSL.

### La microcentrale sur le Merlet

(Suite de la page 10.)

exploitant des énergies renouvelables et que l'unité de production ne sera donc pas dévaluée. »

#### Réponse environnementale

« Parler d'un projet « absolument dévastateur » pour l'environnement est « absolument exagéré ». Rappelons que la prise d'eau se fait comme au Bacheux au fil de l'eau, donc sans barrage, que la conduite sera souterraine, enterrée sous une piste déjà existante, qu'il n'y a pas de nécessité à faire disparaître le Grand Pré, ses narcisses et ses trolls, que la fédération départementale de pêche sera interrogée (elle l'a déjà été) et consultée sur toute la procédure..., et qu'elle reconnaît elle-même que, dans de nombreux cas, la vie piscicole est meilleure dans les torrents court-circuités que dans ceux qui ne le sont pas (...). »

#### La question de l'eau potable

« Le maintien du réseau d'eau des fontaines est pour la commune non seulement un préalable, mais un objectif. [Aussi] faire de sa maintenance une condition pour la création de la SEM serait garantir sa pérennité.

« Le captage d'une nouvelle partie du torrent du Merlet serait-il susceptible de tarir la source située à l'amont du Pied des Voûtes et qui alimente la commune de Saint-Étienne-de-Cuines ? (...) Extrait des conclusions d'un rapport de 1997 : « Les résultats montrent que les captages de Moletta et du pied des Voûtes ne reçoivent pas d'apport ni du torrent du Merlet ni de celui du Bacheux. » Pour ceux qui mettraient en doute la qualité de cette étude conduite par un cabinet d'hydrogéologie, le dossier d'instruction traitera cette question. »

#### La question réglementaire

« De la même façon que sera traitée (...) la compatibilité de la construction de la microcentrale avec le PLU. Le secteur sur lequel se

ferait la prise d'eau sur le torrent du Merlet est classé en zone N, comme l'est celui du captage du torrent du Bacheux qui n'a pas nécessité de modification de PLU car, en zone N, le PLU autorise « les travaux, abris et installations techniques directement liés aux activités agropastorales, forestières et hydroélectriques, dans le respect des sites et de l'environnement », ce qui est effectivement un enjeu à prendre en compte impérativement. Le secteur sur lequel serait implanté le bâtiment est en zone A, sur laquelle sont autorisés « les équipements d'infrastructure susceptibles d'être réalisés dans la zone, et les installations d'intérêt général ». »

#### Sur l'opposition au projet

Le collectif ayant indiqué « que la plupart des habitants ont eu connaissance de ce projet grâce à un tag sur le mur du Grand Ravin (Paradis) en bordure de la départementale 927 », dans sa réponse, Jacqueline Dupenloup souligne que « le conseil municipal n'a jamais travaillé à huis-clos avec une réunion publique le 22 septembre 2017 (plus de 70 personnes), deux réunions avec des représentants des pêcheurs (le 9 août et le 21 novembre), et le bulletin communal distribué en octobre 2017 qui contenait un article d'information. »

Sur la pétition, Jacqueline Dupenloup précise que « seuls 21 habitants permanents du village – sur près d'une centaine – l'ont signée, et 56 électeurs sur 165. » Ajoutant : « Nous touchons là au fond de la question : une chose est de venir à Saint-Alban en vacances ou en week-end, autre chose est d'essayer d'y vivre. Ceux qui essaient d'y vivre ont conscience de la difficulté dans laquelle se trouve une commune comme la nôtre, petite commune de montagne, confrontée comme toutes à la baisse des dotations d'État, et qui n'a... rien : ni vraie station touristique, ni aucune industrie, ni agriculture structurée, ni re-

venus de forêt communale, ni beaucoup d'artisanat (...). »

Et de conclure par une invite : « Comme en toute chose, un aspect positif ressort : votre attachement, à vous signataires de la pétition (...), à la commune de Saint-Alban et votre souci de la qualité de son environnement. Je ne doute donc pas que vous répondrez présents lorsque nous vous inviterons dès ce printemps aux corvées bénévoles de nettoyage des sentiers et chemins comme à l'entretien de son patrimoine. Je ne manquerai pas de vous en communiquer les dates si je suis en possession de votre adresse ; les familles dans lesquelles les représentants de trois générations sont signataires pourront ainsi contribuer, en particulier avec la participation de leurs jeunes éléments, au bon développement de notre commune, comme ils le souhaitent expressément. Cela soulagera les actuels bénévoles qui se sentent parfois un peu seuls. »

### ■ BRÈVE

► PRIVATISATION. En février, le gouvernement a confirmé qu'il entendait lancer des appels d'offres sur les barrages hydroélectriques pour répondre positivement à l'injonction faite par l'Europe de céder une part de son patrimoine énergétique national. Une vente qui revient à privatiser l'eau. Construits pour la plupart après 1945, les barrages hydroélectriques sont aujourd'hui au nombre de 433, principalement implantés en zones montagneuses. À eux tous, ils comptent pour 12 % dans la production électrique nationale. Ils représentent la première source d'électricité renouvelable française (contre 3,9 % pour l'éolien et 1,6 % pour le solaire). Selon les plans de l'État, 150 barrages pourraient être mis en vente dès 2018. On ne sait pas si Grand Maison en fait partie.

(\*) Maire de Saint-Alban

(\\$) Transmission de données à haut débit vers un abonné à travers une paire de fils de cuivre. VDSL2 est le successeur du VDSL.

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
26 janvier 2018

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz et Angèle Martin-Cocher (Arnaud Jansen-Frasse est arrivé en séance avant la fin de l'examen du point 1 de l'ordre du jour). En préambule, le maire présente Mme Chantal Pierron qui assure l'intérim au secrétariat de la mairie (*lire ci-dessous*). Puis le conseil municipal, prenant en compte des précisions apportées par Philippe Martin-Cocher, approuve le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2018 (6 voix pour et une abstention Gilbert Pautasso : absent à cette réunion).

## 1 - Domaine skiable

• Subvention. Le conseil municipal est informé que l'ÉPIC de Saint-Colomban a actuellement un besoin de trésorerie pour le versement des salaires du personnel. À ce jour, les sociétés Satvac et Samso ont versé 60 000 euros, mais la Soremec n'a rien versé. Le conseil municipal décide (6 voix pour et une abstention : Gilbert Pautasso) le versement à l'ÉPIC d'une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 100 000 euros.

• Forfaits. Le conseil municipal adopte une convention avec l'ÉPIC pour lui permettre de délivrer des forfaits à tarifs préférentiels aux mêmes conditions que tous les hébergeurs de la vallée qui payent la taxe de séjour (commune, gîtes communaux gérés par l'OT).

• Une mission d'étude confiée à Savoie stations ingénierie touristique (SSIT) portera sur trois points : préparation d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans (Gilbert Pautasso propose de rajouter : état des lieux du parc des remontées mécaniques) ; étude de l'aménagement de la liaison avec le domaine des Sybelles (Philippe Martin-Cocher propose de rajouter : liaison directe avec La Toussuire) ; préparation d'un compte d'exploitation prévisionnel avec les liaisons envisagées et les grandes visites (révisions) à venir des remontées mécaniques. Les remarques formu-

lées par le directeur de l'ÉPIC et certains points du devis proposé sont à discuter et à compléter avec SSIT, notamment celui concernant la présentation des comptes sur 5 ans car la commune dispose uniquement de l'année 2016-2017.

(*Arrivée d'Arnaud Jansen-Frasse*)

Cette étude peut permettre d'augmenter la capacité d'investissement en gérant au mieux le fonctionnement. Elle est faite indirectement avec le conseil départemental d'où une aide de celui-ci si besoin. Le montant de la prestation s'élève à 28 700 euros HT. Le conseil approuve (6 voix pour et une abstention : Gilbert Pautasso) cette mission.

- Espaces ludiques. Le conseil municipal est informé de la mise en place sur le domaine skiable d'un mini boardercross et d'une piste de snowtubing associée à une location de bouées.

## 2 - Centre de gestion

• Médecine préventive. Pour 6 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la cotisation à verser s'établit à 0,36 % de la masse salariale (possibilité de résiliation chaque année). Le conseil municipal accepte cette convention.

• Suite au départ de la secrétaire de mairie (Cécilia Mitka), et dans l'attente de recruter un agent permanent, la commune s'est adressée au Centre de gestion de la Savoie pour la mise à disposition d'un agent contractuel. Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention dans ce sens.

## 3 - Maison Girard-Buttaz

Deux solutions sont possibles pour vendre cette maison située à La Pierre : par l'intermédiaire d'une agence spécialisée ou aux enchères. Cette dernière solution, trop lourde administrativement, n'est quasiment jamais choisie par les communes. L'agence Chauvin immobilier a donc été contactée. Ses conditions sont : diagnostics immobiliers obligatoires à la charge de la commune ; fixation d'un prix net vendeur ; honoraires de 8 % supplémentaires réglés par l'acheteur. Le conseil fixe le prix de cette maison à 150 000 euros et choisit l'agence Chauvin immobilier pour la mise en vente sans exclusivité afin de laisser la possibilité de placer l'annonce dans d'autres agences.

## 4 - Litige avec la Satvac

Un point est fait sur l'avancée du dossier et les difficultés rencontrées juste avant le lancement de la station en décembre 2017 avec le PDG des sociétés Satvac et Samso qui a refusé de signer les conventions de reciprocité de secours, évacuation des téléportés, PIDA et damage puisqu'en désaccord avec le fait que la commune se défende au TA de Grenoble sur le litige des pénalités (N.D.L.R. : lire *Le Petit Villarin* numéro 182, décembre 2017). S'en sont suivies plusieurs réunions de crise avec différents interlocuteurs, puisque la préfecture n'autorisait pas l'ouverture du domaine skiable. Les élus de Saint-Colomban et de Saint-Alban étaient prêts à s'exposer personnellement pour la défense des emplois. La situation s'est débloquée le 21 décembre avec l'intervention directe du préfet de la Savoie, soit 2 jours avant l'ouverture du domaine skiable de Saint-Colomban. Gilbert Pautasso propose d'étudier une position à prendre lors d'un prochain conseil municipal afin d'éviter d'avoir à gérer des situations délicates lors de chaque début de saison. Le maire indique ensuite que pour l'affaire en cours au TA de Grenoble, la commune a déposé son mémoire en défense suite à la plainte de la Satvac. La procédure sera close le 18 février 2018 et le jugement devrait intervenir fin 2018, début 2019.

(N.D.L.R. : la procédure d'instruction aurait été prolongée de quelques mois).

## 5 - Questions diverses

• Vente de bois communal. Les lots 1 et 2 ont été attribués à Roger Villard (Valmaure) et le lot 3 à Michel Favre-Trosson (Le Châtelet). Il n'y a pas de preneur pour le lot 4 qui nécessitera une décision du conseil municipal pour être remis en vente.

• Compétence sentier. La communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan (3CMA) (à laquelle sont rattachées les communes de l'Arvan) a interrogé le Sivav quant à la compétence sentier. Celle-ci est aujourd'hui exercée par le Sivav pour le compte des communes de l'Arvan et des Villards. Le conseil municipal souhaite que cette compétence reste au Sivav pour 2018. La question sera rediscutée l'année prochaine en fonction des projets engagés.

• Rassemblement automobiles les 9 et 10 juin 2018 dans la vallée des Villards. Damien Tardy présente l'association « Villards auto 73 » créée à Saint-Alban pour cet événement, et le groupe de bénévoles qui gérera l'organisation. Un budget prévisionnel laisse un déficit de 1 500 euros. Une suite sera donnée en concertation avec Saint-Alban.

En attendant, le conseil municipal donne un avis favorable de principe à cet événement et précise que l'attribution d'une subvention doit faire l'objet d'une demande spécifique comme les autres associations.

En fin de réunion, Jean-Marie Dufour intervient concernant les désagréments observés sur la billetterie des forfaits Internet et s'interroge sur le lien avec les 4,5 % du chiffre d'affaires versé pour la promotion des Sybelles. Réponse : les problèmes constatés sont dûs à des virus informatiques, identiques à ceux rencontrés aux Karelis, et à des difficultés de connexion au réseau. Le système Super Daz n'est pas incriminé.

Jean-Marie Dufour demande ensuite pourquoi on n'étudie pas l'accès direct à La Toussuire. Réponse : il est préférable d'accéder directement au secteur le plus enneigé des Sybelles qui est la combe de Bellard.

Jean-Jacques Tronel indique qu'une grande plate-forme formée au sommet de l'Ouillon cache l'accès au domaine skiable de Saint-Colomban. Il précise d'autre part qu'il faudrait prévoir de déneiger l'accès à la maison (en travaux) de Pierre Vial (Lachal).

Gaston Émieux signale que la tombe de sa grand-mère a été vandalisée, que ses clôtures à Lachenal ont été endommagées lors du déneigement, et que l'entrée de ses garages est régulièrement encombrée. Enfin, il déplore que les engins déposent la neige dans ses jardins car le sel détruit les cultures. Le maire demande que chacun accepte un peu de neige sur ses terrains lors du déneigement.

Brigitte Maurino demande si les permanences d'ostéopathie sont ouvertes. Réponse : oui ; pour les rendez-vous, le numéro de téléphone est disponible sur le programme de l'OT.

## ■ PRÉCISION

Le droit de réponse que Dallas Beling a adressé à Pierre-Yves Bonnivard, suite au propos que celui-ci a tenu publiquement à son endroit au cours d'une réunion du conseil municipal, comportait 2 420 mots. C'est donc en accord avec lui que nous avons publié dans le numéro 182 (décembre 2017) du *Petit Villarin*, uniquement les parties de ce texte qui répondaient directement aux affirmations du maire comme l'exige un droit de réponse.

## ■ LES TRAVAUX DU SIVAV

Réunion du 30 janvier 2018. Délégués villarins présents : Jacqueline Dupenloup, Arnaud Jansen-Frasse et Annie Bordas. Absent : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Arnaud Jansen-Frasse).

► BUDGET 2018. Du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018, il se dégage que le budget primitif devrait s'équilibrer (recettes et dépenses) à 714 916 euros en fonctionnement et à 243 161 euros en investissement. La participation des communes (480 000 euros) serait en baisse de 4 % (22 547 euros pour Saint-Alban et 56 178 euros pour Saint-Colomban).

► PUMP TRACK. Le Sivav, qui devrait subventionner un pump track (parcours VTT de bosses et de virages relevés) à hauteur de 80 000 euros, a lancé un appel à candidatures en novembre 2017. Trois communes ont répondu à cet appel : Saint-Colomban, Albiez-le-Jeune et Fontcouverte-La Toussuire. Le 30 janvier, Bernard Covarel, président du Sivav et maire de La Toussuire, a indiqué d'emblée que le projet de... La Toussuire était le meilleur et qu'il devait être le seul soutenu. Sur ce point le compte rendu mentionne : « Après analyse des offres et au vu des critères, la

candidature de Fontcouverte-La Toussuire se démarque. En effet elle présente un nombre important de pratiquants potentiels grâce à sa situation géographique et la présence de 2 stations importantes à proximité. La commune de Fontcouverte a été bénéficiaire de peu d'investissements dernièrement de la part du Sivav et notamment dans le cadre de l'Espace valléen. La commune s'est engagée à employer les moyens humains et matériels de ses services pour aider à réaliser le projet. » Cette proposition ne faisant pas l'unanimité au grand dam de son initiateur (le mot est faible car, très en colère, Bernard Covarel voulait en subventionner aucun !), le comité syndical a décidé « de présélectionner deux communes, Fontcouverte-La Toussuire et Saint-Colomban. Les techniciens du Sivav doivent se rapprocher des deux communes pour connaître leurs capacités financières quant à leur abondement au-delà de la participation du Sivav. Les différents éléments récupérés auprès des communes seront présentés lors du prochain comité syndical pour décision finale. » Si les deux communes démontrent qu'elles abonderont, on devrait s'orienter vers un partage de la subvention. Mais rien n'est acquis. Décision le 11 avril.

## ■ BRÈVE

► INTÉRIM. Âgée de 68 ans, Mme Chantal Pierron, retraitée de la fonction publique territoriale, assure l'intérim au secrétariat de la mairie de Saint-Colomban. Des candidats ont répondu à l'annonce publiée le 13 octobre 2017 sur le portail de l'emploi public territorial pour recruter une personne après le départ de Cécilia Mitka. Mais « aucun d'eux n'avaient les compétences demandées ». Originaire de Saint-Pierre-d'Albigny, Mme Pierron a effectué toute sa carrière au service des mairies : Montaimont, Saint-Pierre-de-Belleville, Épierre, Frontenex, Mercury, Saint-Pierre-d'Albigny, Le Châtel et Saint-Avre. Elle a pris ses fonctions à Saint-Colomban le 15 janvier 2018.

## VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

## PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION  
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
secretariat@paret-gris.com

## ALP-SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols

5, rue des Alouettes  
74000 Annecy

Tél. 04 50 57 12 05

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr

Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

## SAINT-ALBAN

Séance du  
11 janvier 2018

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire d'Albert Cartier décédé le 31 décembre 2017 à l'âge de 77 ans (*lire page 15*). Il fut conseiller municipal de 1965 à 1971, adjoint au maire de 1977 à 1983, conseiller municipal de 1989 à 1995, adjoint au maire de 1995 à 1997. Il était un membre actif du CCAS et bénévole pour toutes les manifestations villa-rinchées. Sa disparition soudaine laisse un grand vide.

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2017 est adopté.

## 1 – Budgets 2018

• Nicole Roche, déléguée aux finances, rappelle que les décisions modificatives budgétaires viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année. Considérant la fonction d'ajustement de ces décisions, le conseil municipal mandate le maire ou la déléguée aux finances pour opérer toute décision modificative nécessaire à la clôture de l'exercice.

Séance du  
16 mars 2018

Absents : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Gilberte Girard.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Gilbert Quézel-Ambrunaz décédé le 25 février 2018, à l'âge de 72 ans. Gilbert a été élu municipal à Saint-Alban de 1977 à 2001 sans interruption, soit 24 ans. Il était encore conseiller syndical de l'Association foncière pastorale intercommunale.

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2018 est adopté.

## 1 – Agent technique

Le conseil municipal est informé de la demande de mutation de l'agent technique titulaire pour un poste vacant à Saint-Étienne-de-Cuines. Ce poste serait à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il est donc nécessaire de programmer le remplacement de l'agent technique. Pour ce faire, le conseil municipal décide la création d'un poste d'employé saisonnier à compter du 15 juin 2018 et jusqu'au 31 août 2018, pour accroissement d'activité. La publication de cette offre d'emploi temporaire se fera sur le site de

• Avant le vote du budget primitif 2018, et compte tenu des dispositions en vigueur, le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 129 377 euros sur le budget communal, pour un montant de 2 500 euros sur le budget de la chaufferie au bois, et pour un montant de 5 900 euros sur le budget du commerce multiservice.

## 2 – Microcentrale du Merlet

Une pétition contre la construction d'une microcentrale sur le Merlet a été adressée à la mairie. Lecture est donnée de la réponse fournie aux signataires (*lire page 10*). Le 14 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'engager des démarches préalablement à la constitution d'une société d'économie mixte (SEM) pour la construction de cet aménagement hydroélectrique. Le conseil municipal, informé de manière circonstanciée sur le projet des statuts de cette SEM intitulée « Forces du Merlet », adopte (5 voix pour et une abstention : Gilberte Girard) ces statuts, et désigne Jacqueline Dupenloup, représentant permanent, Daniel Quézel-Ambrunaz et Nicole Roche, membres du conseil d'administration.

## 3 – Questions diverses

• Le service de fourrière animale est une activité de service public dont la mise en place est obligatoire pour chaque commune. La 3CMA est compétente pour la

gestion de la fourrière intercommunale qui existe sur son territoire et il lui appartient de conventionner avec les communes extérieures à son territoire qui souhaiteraient bénéficier de ce service (avec application d'un tarif de 0,80 € par habitant et par an). Le conseil municipal accepte une convention de ce type pour la prise en charge des chats et chiens abandonnés.

• Les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive. Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un tel service. Le financement en est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 0,36 % de la masse salariale (0,33 % actuellement, évolution du taux notamment justifiée par un nouveau service de psychologue du travail). Considérant l'intérêt du service de médecine préventive, le conseil municipal approuve la convention d'adhésion à ce service pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

• Les fortes pluies, succédant à la neige, tombées la première semaine de janvier, et notamment le jeudi 4, ont occasionnés des dégâts sur le territoire communal (*lire page 14*). L'état de catastrophe naturelle ne couvre ni les dégâts occasionnés à la voirie ni les glissements de terrains.

*sujétions et expertises (IFSE) est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations spéciales d'absence, congés de maternité ou paternité, état pathologique ou congés d'adoption, accidents de service, maladies professionnelles reconnues.* » Le conseil municipal annule donc la délibération du 8 décembre 2016 instituant le RIFSEEP. Il décide l'instauration de l'IFSE, après l'avis du comité technique du 8 février 2018, pour l'adjoint technique de la commune dans les conditions prévues par la délibération.

## 4 – Adressage

Les communes doivent procéder à la dénomination des principales voies et à la numérotation des habitations pour améliorer, grâce à une localisation du domicile à partir d'une adresse précise, la sécurité (services d'urgence, pompiers, police, gendarmerie), l'efficacité des services (l'acheminement des courriers et des colis, l'aide aux personnes à domicile, Enerdis...), et faciliter le déploiement de la fibre optique. En stage non rémunéré, du 6 juin au 7 juillet 2017 à la mairie, Vincent Darves-Blanc, étudiant à l'université de Savoie Mont-Blanc a pris en charge ce dossier d'adressage. Il a fourni un exemplaire de son travail à l'organisme compétent en la matière, la Régie de gestion des données des pays de Savoie, qui a contrôlé et validé la procédure. Une commission « adressage » est constituée (5 ou 6 personnes) afin de poursuivre et finaliser le travail entrepris.

Il est décidé que le recrutement des membres de cette commission se fera par voie d'affichage, incluant d'ores et déjà Annie Bordinas et Daniel Quézel-Ambrunaz qui se sont portés candidats. Proposition sera faite à Vincent Darves-Blanc d'en être membre.

## 5 – Questions diverses

• Le conseil municipal autorise le receveur du Trésor Public de La Chambre, Dominique Quatreville, à procéder à la dissolution du budget, sans activité, de l'AFP de la combe du Nant (actuellement dissoute).

• Le conseil décide de vendre divers mobiliers de l'ancien gîte d'étape Les Jouvières qui,

compte tenu de leur vétusté, ne pourront trouver place dans les gîtes rénovés (lits superposés : 100 euros, matelas : 20 euros, armoire : 50 euros, porte-manteau : 5 euros, photocopieur : 50 euros).

• Le projet d'animation porté par l'association nouvellement créée « Villards auto 73 » (Damien

Tardy), manifestation d'autos anciennes prévue le week-end des 9 et 10 juin 2018, a un budget prévisionnel estimé à 2 245 euros en dépenses et 900 euros en recettes. Le conseil municipal décide d'attribuer 200 euros à cette association pour couvrir les frais liés à sa création (50 euros) et à son assurance (150 euros).

• Le conseil municipal accepte de verser une indemnité de conseil aux comptables du Trésor Public de La Chambre (183,14 € pour 2017).

• Suite aux dégâts liés aux événements climatiques, des demandes de subventions seront déposées afin d'effectuer les travaux de remise en état et sécurisation pour les secteurs du ravin du Cray Blanc et des pistes du Monthyon, du Bouchet et de la forêt du Nant (après constat au printemps pour cette dernière).

• Une habitante a indiqué que le parking du Mollard était fréquemment occupé par des véhicules de randonneurs (pour un ou plusieurs jours), obligeant les résidents à se garer loin de leurs domiciles, et demandé qu'un panneau interdisant le stationnement (hormis celui des riverains) soit mis en place. Contact sera pris avec le TDL pour savoir quel type de panneau convient et où l'implanter. Des véhicules sont parfois aussi stationnés devant le portail du nouveau cimetière. Un panneau interdira le stationnement en ce lieu.

• Téléphonie (*lire page 11*).

• Loup. Entre 2012 et 2017, le nombre de victimes par an a été multiplié par 3,9, et le nombre de communes touchées multiplié par 2,6 en Isère et en Savoie. Cela impose des mesures de protection de plus en plus contraignantes (*lire page 9*).

• Gare de Saint-Avre – La Chambre (*lire page 14*).

• Les bénévoles qui œuvrent depuis des années la bibliothèque de la vallée des Villards souhaitent se désengager. Leur remplacement n'est pas encore assuré. Si nécessaire, les conseillers municipaux accepteraient le détachement de quelques heures de la secrétaire de mairie pour éviter la fermeture de ce service indispensable à la vallée (tout en souhaitant qu'une autre solution puisse être trouvée, compte tenu de la charge de travail à la mairie).

En fin de séance la parole est donnée au public. Sujets abordés : fibre optique et difficultés de connexion des mobiles et Internet, adressage, parking du Bessay, compteurs Linky.

► **RÉHABILITATION MAIRIE-GÎTES.** Début mai la mairie devrait être en travaux, afin de descendre au rez de chaussée la salle de conseil, de placer les bureaux en partie sud, et de réaliser à l'étage deux gîtes communaux qui permettront au Chef-Lieu de proposer à nouveau un accueil aux vacanciers et randonneurs. Ce projet bénéficiera de 56,5 % de subventions. Les travaux devraient se terminer si tout va bien en janvier 2019.

## Suite aux pluies de janvier, la piste du Nant fermée à la circulation

Début janvier, notamment le jeudi 3, la tempête Eleanor a provoqué un « fort cumul de précipitations avec limite pluie-neige qui s'est élevée vers 2 500 m, entraînant une fonte rapide de la neige, une alimentation importante et continue des cours d'eau, une saturation des sols en eau ».

Ces fortes pluies, succédant à la neige, ont occasionné des dégâts sur la voirie départementale avec des glissements de terrain sous la RD927 en deux points principaux, et des coulées sur la 927 E entraînant la fermeture de la route un après-midi. Ont également souffert, le ravin du Cray Blanc qui s'est creusé côté sud-ouest, et les pistes du Bouchet et du Monthyon.

### Ravin du Cray Blanc

Le ravinement se localise le long d'une des branches du ruisseau du Cray Blanc, entre le hameau du Premier-Villard et la RD927. Ce ravin a connu à plusieurs reprises dans les années 1950 puis 1970, des phénomènes de glissement et/ou de ravinement entraînant une érosion régressive à proximité des habitations.

Le dernier suivi RTM commandité par la commune date de juillet 2016. Suivant les préconisations du rapport établi, la commune a réalisé des travaux en 2017 (réparation d'une conduite d'évacuation d'eau cassée, mise en place d'une évacuation à l'amont...) et coupé les arbres présents dans la griffe d'arrachement, sinon il y aurait eu un risque de débordement sur la RD à cause de l'obstruction de l'un des 3 ponts. Les coulées de terre et les nouveaux arrachements qui ont dévalé dans le lit du ruisseau du Cray Blanc sont très visibles depuis le pont sur la RD927.

### La piste du Monthyon

Cette piste dessert la forêt communale gérée de Saint-Alban et celle de Saint-Étienne-de-Cuines. C'est le seul accès actuel, hors période d'enneigement, pour le village du Monthyon. Elle permet aussi l'accès à la conduite forcée amenant l'eau à la microcentrale du Bacheux. Enfin, c'est un accès à la combe d'alpage du Bacheux (partagée entre les communes de Saint-Alban-des-Villards et Saint-Étienne-de-Cuines) où pâture un troupeau de génisses du GAEC du Bacheux en été. Les endroits particulièrement impactés sont situés après le lieu-dit Champ Prevon, l'assise de la piste forestière a été rétrécie par un éboulement amont et un ébou-

lement aval. Des coulées d'eau très importantes au centre de la piste ont entraîné un éboulement aval. Enfin l'assise de la piste (commune de Saint-Étienne-de-Cuines), après le pont des Reisses, a été fortement réduite par un éboulement aval.

### La piste du Bouchet

Cette piste dessert, depuis la RD927, la microcentrale de la Société hydraulique d'études et de missions d'assistance (Shema) et des installations EDF (barrage et prise d'eau). C'est aussi la piste d'accès au Bouchet, hameau en ruines. Le ruisseau du Drunet a envahi la piste, arraché son assise par endroits. Une coulée de boue, partie juste à l'aval de la RD927, a atteint elle aussi, la piste. Une première intervention d'urgence a été faite par EDF (entreprise Jamen) pour dégager la prise d'eau du Drunet, la buse et l'évacuation présente au niveau de la piste forestière afin que l'eau retourne dans le Glandon.

### La piste de la forêt du Nant

Compte tenu de ces intempéries, et « afin d'assurer la sécurité des véhicules et des personnes (et) la pérennité des routes non structurées », la mairie de Saint-Alban a pris, le 17 janvier dernier, un arrêté temporaire interdisant « la circulation des véhicules à moteur sur la route forestière du Nant depuis son point de départ au lieu-dit La Tourna au Premier-Villard ». Les dispositions de cet arrêté ne s'appliquent « pas aux véhicules de lutte contre l'incendie et de secours et, d'une manière générale, à tous les véhicules d'intervention dont la circulation répond à une mission de service ou de sécurité publique ou à une situation d'urgence ». Lors de ses voeux à la population (20 janvier 2018), Jacqueline Dupenloup a précisé : « Nous vous demandons impérativement de respecter cet arrêté municipal pris en accord avec le maire de Saint-Étienne-de-Cuines et l'ONF. Nous voulons éviter d'aggraver les détériorations, nous voulons éviter aussi que des ornières ne se creusent, dans lesquelles ensuite l'eau de fonte fera des torrents susceptibles de s'orienter vers le secteur sensible du Premier-Villard. Des traces sont déjà marquées jusqu'au chalet de Saprovon, dans la neige, et cela pose aussi des problèmes de sécurité. »

[Sources : rapport communal : *Événements climatiques et géologiques de janvier 2018 sur la commune de Saint-Alban.*]

## ■ VŒUX MUNICIPAUX

► SAINT-ALBAN. Dans ses voeux à la population (20 janvier, faible assistance) Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, évoqué les dégâts des pluies de janvier (lire ci-dessus), déploré qu'il n'y ait plus de service public de télécommunication (lire page 11), donné un coup de chapeau aux bénévoles, et rappelé les prochains travaux à la mairie et le projet de la microcentrale. Elle est aussi revenue sur l'enneigement de cet hiver pour demander solidarité et patience : « Nous avions, depuis plusieurs années, perdu l'habitude d'avoir un véritable hiver. Nous retrouvons semble-t-il, en 2017-2018, une vraie saison. Alors il nous faut réapprendre certains jours la patience, car on ne peut enlever la neige avant qu'elle soit tombée. Il nous faut réapprendre à donner un coup de main à son voisin fatigué, ou plutôt un coup de pelle, et savoir que pour la commune, certains jours, la priorité est toujours d'assurer une ouverture des voies permettant d'éviter le blocage et la desserte des habitants les plus fragiles. »

► SAINT-COLOMBAN. Dans les siens (26 janvier), Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a insisté sur les difficultés qu'il rencontrées pour l'ouverture de la station et présenté les projets de son équipe : « Démarrage des travaux du bâtiment commercial à La Pierre au printemps, travaux sur 2 ans ; vente de la maison Giscard-Buttaz ; déboisement et nettoyage du parking de Pouchette ; piste de pump track dans la zone de l'aire du Clos ; ouverture d'un chemin piétonnier entre le Martinan et le Chef-Lieu ; aider à la construction de la dernière tranche de la résidence du Mollaret. » « Pour cela, a-t-il indiqué, il faudra faire d'importantes économies de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des prélèvements, redresser les finances publiques, et retrouver une capacité d'autofinancement afin d'investir ». Enfin, il conviendra de « réduire les coûts de fonctionnement mais conserver le service ». Ce que certains, facétieux, ont aussitôt résumé ainsi : « Faire aussi peu, avec moins. »

## ■ LES TRAVAUX DE LA 4C

► GEMAPI. Suite à la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2018, la 4C détient la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi). En réalité, c'est le Syndicat du pays de Maurienne qui doit porter cette compétence. Mais il ne pourra le faire qu'en 2019, le temps de structurer sa mise en œuvre. En attendant, pour assurer le financement de cette compétence, le conseil communautaire de la 4C a décidé d'instituer une taxe et d'en fixer (5 abstentions) le produit à 157 000 euros (une dizaine d'euros par foyer fiscal). Les abstentionnistes ont fait part de leur désaccord avec les taxes instaurées par l'Etat qui pèsent sur la population. La compétence Gemapi concerne seulement les travaux liés à l'intérêt général qui sera défini par les élus au cours de l'année 2018, les communes conservant le droit d'intervenir en cas d'urgence et de nettoyer les ruisseaux situés sur les parcelles communales.

► CANTINES SCOLAIRES. Dans le cadre de la compétence « enfance et jeunesse », la 4C a pris en charge la totalité du coût des repas des cantines scolaires soit 4,90 € par repas, de l'accueil de loisirs sans hébergement (centre aéré), soit 4 euros par jour et par enfant, et de l'accueil du mercredi, soit 4 euros par jour et par enfant.

► ACTIONS 2018. Christian Rochette a indiqué qu'il souhaitait que l'ordre des priorités d'investissement de la 4C en 2018 soit le suivant : maison de santé pluridisciplinaire, cantine scolaire. Précisant que l'aménagement du plateau sportif en partenariat avec le collège et certaines associations sportives, bien qu'intéressant, n'était pas prioritaire et ferait l'objet d'une présentation. Jacqueline Dupenloup a souhaité qu'une réflexion soit entamée sur la reprise du centre équestre (porté par l'ex-CCVG) par la 4C à la place des communes qui ne pourront assumer seules les frais futurs. Le président a rappelé que ce sujet avait déjà été débattu et que son intérêt pour le nouveau territoire de la 4C n'avait pas été validé.

► LA MAURIENNE : ATTRACTIVE ? Il semblerait que les cadres et les ingénieurs ne souhaitent pas garder leur poste en Maurienne à cause de la situation économique de cette vallée. Une idée qui s'est explicitement exprimée aux voeux d'Arkema où le directeur a indiqué avoir du mal « à assurer le maintien des cadres ». Un de ceux-ci serait même intervenu pour dire, sans ambages et

en substance, qu'il ne mettrait pas ses enfants à Cuines ou à Saint-Jean pour leur avenir. À la réunion du conseil communautaire de la 4C, le 29 janvier dernier, Jean-Louis Portaz, maire de La Chapelle, a fait part « de son indignation face aux propos de dénigrement du collège de Saint-Étienne-de-Cuines et du Lycée Paul-Héroult de Saint-Jean émis devant les élus par un responsable d'une entreprise locale lors de la cérémonie des vœux de cette même entreprise ». Pour sa part Christian Rochette a « exprimé le souhait de travailler sur l'attractivité du territoire, ce point étant essentiel pour conserver les emplois et attirer de nouveaux investisseurs. Il y a urgence : une entreprise projette de quitter le territoire en 2018. » Et encore ne parle-t-on pas des entreprises dont les patrons vont partir à la retraite et qui ne trouveraient pas de repreneurs... Dominique Lazzaro, maire de Saint-Étienne-de-Cuines, a cependant indiqué que la société Treuils et grues Labor (Saint-Jean-de-Maurienne) s'installerait prochainement sur sa commune. Cette question de l'attractivité de la Maurienne est peut-être à rapprocher de la brève suivante...

► GARE DE SAINT-AVRE. À partir de septembre ou octobre prochain, il ne sera plus possible d'acheter un billet au guichet des gares de Saint-Pierre-d'Albigny, Saint-Avre – La Chambre et Saint-Michel-de-Maurienne, sauf les samedis et dimanches entre le 15 décembre et le 15 avril, et il n'y aura plus de personnel SNCF à l'accueil des trois gares en dehors des week-ends d'hiver. Un automate sera installé sur le quai de la gare pour acheter les titres de transport le reste de l'année. Les maires de communes touchées ont été mis devant le fait accompli. Des motions ont été adoptées par les élus locaux (le 16 mars à Saint-Alban) et notamment par ceux de la 4C qui ont engagé début 2017 des travaux de revalorisation et de sécurisation des abords de la gare de Saint-Avre – La Chambre afin « de rendre ce secteur plus attrayant et en adéquation avec le transport multimodal ». Le 29 janvier le conseil communautaire a d'ailleurs attribué 3 lots de la seconde tranche de ces travaux (enrobés, éclairage public, signalisation et espaces verts) pour un montant de 396 621 euros HT.

► HAUT DÉBIT. Pierre-Yves Bonnivard, vice-président de la 4C à l'économie et à l'agriculture, a été désigné par le conseil communautaire, élu référent au comité de suivi départemental pour le projet très haut débit.

## DISPARITIONS

# Albert Cartier et Gilbert Quézel-Ambrunaz, anciens adjoints au maire de Saint-Alban

À deux mois d'intervalle, Albert Cartier et Gilbert Quézel-Ambrunaz viennent brutalement de disparaître. Durant près d'un quart de siècle, chacun avec ses qualités et son tempérament propres, souvent ensemble, ces deux fortes personnalités de Saint-Alban ont marqué l'histoire politique de leur commune. Ils furent les cadres d'une période municipale qui s'ouvre en 1977 avec l'élection de Maurice Chabrier (qui sera réélu 3 fois maire) et se clôt en 2001 avec le mandat de maire d'Edmond Lauminy.

► **ALBERT CARTIER** s'est éteint brusquement alors qu'il skiait sur les pentes de l'Ormet. Il était âgé de 77 ans. Collaborateur actif du *Petit Villarin*, il avait rejoint le comité de rédaction en 1975. D'une humeur égale, accomplissant toujours ce à quoi il s'engageait, sa collaboration fut précieuse pour faire connaître ce journal à Saint-Alban et étendre son audience. Un développement décisif qui lui doit beaucoup. En 1998, « *fatigué et démoralisé* » par d'incessantes querelles municipales, il quitte le journal. Il en restera toutefois un correspondant avisé et un infatigable collecteur d'abonnements jusqu'à son dernier jour, s'inquiétant régulièrement : qu'allait-il devenir après nous ? « *Après nous* » : ça nous semblait loin quand nous en parlions...

Selon sa volonté, sa famille a déposé dans la discrétion ses cendres au columbarium de Saint-Alban, à quelques mètres de son domicile. Mais pouvait-on laisser partir ainsi, sur la pointe des pieds, celui qui était le visage de Saint-Alban ?

« *Parce que c'était trop difficile (...) pour tous de ne plus le voir d'un coup, de ne plus l'entendre d'un coup* », Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et son conseil municipal ont

organisé une petite cérémonie, très simple, le 12 janvier au *Triandou* en présence de la famille et d'une cinquantaine de personnes. « *Pour lui rendre hommage et le laisser présent* » et retracer (*lire ci-dessous*) le parcours de cet homme attachant qui avait horreur des bisbilles, des écarts de langage, du manquement à la parole donnée. Toutes choses qui l'ont conduit un jour de 1997 à démissionner du conseil municipal de Saint-Alban où il ne sera resté – si l'on peut dire – que 20 ans, alors qu'on a le sentiment, tant l'avenir de sa commune le préoccupait et tant il s'est occupé d'elle quotidiennement, qu'il n'a pas cessé d'en être un élu depuis ce jour de 1965 où il le fut pour la première fois... Au conseil municipal mais également au conseil districlal (de 1989 à 1997), inlassable serviteur d'une certaine idée de l'intérêt public, Albert Cartier fut un élu conscientieux, franc, direct, qui n'hésitait jamais à dire ses désaccords en leur donnant toujours un contenu positif et concret qui faisait progresser le débat. Pour cela, il restera le symbole de l'élu local : intégré, serviable, discret.

► **GILBERT QUÉZEL-AMBRUNAZ** est né à Albertville en 1946. Très tôt il se passionne pour le sport mécanique pratiquant indifféremment la moto de tourisme, le motocross, le trial, l'enduro... À l'origine de la création du premier motoclub de Maurienne (1971), puis de Moto Verte Maurienne (1979), cette passion le conduit à la tête de la fédération départementale comme il l'expliquait à Claude Gauterin qui avait récemment tracé son portrait dans *Le Petit Villarin* : « *J'ai gravi les échelons un par un jusqu'à la vice-présidence pendant 6 ans puis la présidence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La réforme des régions administratives avec le rattachement de l'Auvergne à Rhône-*

*Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 m'a contrarié. D'où ma décision d'arrêter.* » En 1990, et jusqu'en 1993, Gilbert Quézel-Ambrunaz organise avec Moto Verte Maurienne des épreuves à Saint-Colomban, reprenant une idée de Jacques Darves-Blanc et Pierre Bonfils qui furent les premiers à en proposer à Saint-Alban au milieu des années 60.

Originaire du Frêne par son père, Gilbert Quézel-Ambrunaz est toujours resté attaché à sa commune. C'est donc tout naturellement qu'on le retrouve en 1977 élu conseiller municipal dans la première équipe que constitue Maurice Chabrier. Il effectuera 4 mandats d'affilée dont 3 comme adjoint et sera aussi de la première équipe districale (1989-1995). Deux ans après le décès de Maurice Chabrier (1995), Gilbert Quézel-Ambrunaz rejoint l'opposition au conseil municipal. Candidat malheureux aux élections de 2001 puis de 2008, il n'en restera pas moins un observateur attentif et toujours informé, parfois critique, du devenir de Saint-Alban, s'impliquant ces dernières années dans l'Association foncière pastorale. Au cours d'une cérémonie civile qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Colomban, Jacqueline Dupenloup a rendu hommage à sa vie « *où le souci de l'intérêt général, des affaires publiques, prenait tant de place, une vie, peut-on dire, de Républicain* » (*lire ci-dessous*).

Le visage rond et la bonhomie malicieuse, Gilbert Quézel-Ambrunaz écoutait plus qu'il ne parlait. Sans doute rompu à devoir régler au pied levé les impondérables qui ne manquent pas de survenir quand on monte des épreuves de sports mécaniques, Gilbert Quézel-Ambrunaz n'était jamais à court de solutions quand un problème communal ou districlal se présentait. Ce qui en faisait un élu pragmatique dont la présence était appréciée.

## ■ ALBERT CARTIER

Il s'appelait Albert. On disait : Bébert, et chacun avait tout de suite aux yeux son image. Né le 11 novembre 1940 à Saint-Alban, il était fils d'Yvonne Quézel-Ambrunaz et de Léon Cartier, et petit-fils de Dominique et Joséphine Quézel-Ambrunaz, du Chef-Lieu, et d'Alexis et Catherine Cartier, du Bouchet.

Albert, Bébert, était donc de Saint-Alban-des-Villard, il était d'ici. On pourrait dire, il était Saint-Alban, il était ici, et ceux qui vivent sans jamais oublier le pays, où qu'ils soient, le savaient. C'était celui à qui on laissait en confiance la clé de sa maison, parce qu'on était sûr qu'il saurait tout signaler, le volet mal accroché, la fuite d'eau insolite, la tuile arrachée. C'était celui qui arrasait les fleurs des absents, celui qui nourrissait les oiseaux du Chef-Lieu, celui qui venait nous rappeler à nos devoirs, à la mairie : « *Mais vous n'avez pas encore remis l'eau aux fontaines ? Les randonneurs ont soif !* » En riant un peu, je lui avais dit un jour : « *Bébert, tu es notre conscience.* » Il avait grommelé, comme il faisait, mais je lui avais dit que c'était vrai et j'espérais qu'il m'avait crue. Homme discret et modeste, il s'est éteint d'un coup, sur ses skis et devant les montagnes de sa vallée. Il s'est éteint, sans dire autre chose à Martine Verlhac, qui le suivait, que : « *La neige est trop dure aujourd'hui.* »

Albert Cartier a fait partie des appelés d'Algérie entre janvier 1961 et octobre 1962, 22 mois au 6<sup>e</sup> BCA qui ont pesé lourd, même s'il en parlait très peu. L'attachement qu'il avait à l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, la gestion bénévole et scrupuleuse qu'il faisait de sa trésorerie, l'amitié qui le liait à son président Gilbert Émieux, prouvent à l'évidence combien ce morceau de sa vie l'avait marqué.

Revenu, il s'était vite impliqué dans la vie publique et associative de sa commune et de la vallée des Villards. Il fait un premier mandat de conseiller municipal, Jules Darves-Blanc étant maire, de 1965 à 1971. C'était une autre époque, une époque où, par exemple, la commune n'était pas desservie par la télévision et demandait « *la participation financière du département pour les communes situées en zone d'ombre* ». Elle demandait également, autre exemple, le classement du chemin, de l'embranchement du Premier-Villard à l'entrée de Saint-Colomban, en voirie départementale, demande à demi-satisfait.

En 1968, Albert Cartier devient membre du conseil d'administration de la société de chasse nouvellement créée après la loi Ver-

(*Lire la suite page 16*)

## ■ GILBERT QUÉZEL-AMBRUNAZ

Par un dimanche où un couvercle de brouillard et de froid pesait sur nos villages, c'est la mort de Gilbert Quézel-Ambrunaz qu'il a fallu apprendre. Gilbert a été élu municipal à Saint-Alban de 1977 à 2001 sans interruption, soit 24 ans. Chacun peut ainsi mesurer l'attachement qu'il portait à son pays d'origine.

En 1977, Gilbert fut élu deuxième adjoint de Maurice Chabrier, Albert Cartier étant premier adjoint. Saint-Alban, c'est une petite commune. Une petite commune de montagne. Et il faut saluer des hommes comme Gilbert Quézel-Ambrunaz, qui pendant plus de deux décennies, en ce XX<sup>e</sup> siècle si dur pour nos hameaux et villages, s'efforcèrent de leur faire prendre les tournants nécessaires, avec modestie, avec patience, mais avec une ténacité et une persévérance admirables. Gilbert Quézel-Ambrunaz était de Saint-Alban et il a choisi de s'impliquer jusqu'au bout pour Saint-Alban.

Alors, de 1977 à 1983, ce fut le temps de l'installation des postes téléphoniques d'abonnement public, de la deuxième chaîne puis de la troisième chaîne de télévision. Ce fut la création d'une véritable adduction d'eau potable avec le réservoir des Perrières, ce fut le lancement de gros projets : aménagement d'un gîte communal dans le bâtiment de la mairie-école, énorme dossier de sécurisation du hameau du Premier-Villard, menacé par le ravin du Cray Blanc. Gilbert Quézel-Ambrunaz fut partie prenante de tout cela, toujours présent bien qu'en pleine activité professionnelle et papa de deux jeunes enfants.

Réelu en 1983, Gilbert devint premier adjoint de Maurice Chabrier. Les projets du mandat précédent se concrétisèrent. Et Gilbert Quézel-Ambrunaz participa activement à tout ce qui fait la vie d'une commune, dans les petites comme dans les grandes choses, dans les bons comme dans les mauvais moments : restauration de l'église endommagée par la tempête en 1982, restauration du four du Pied des Voûtes, entretien ou création de voiries, achat d'engins communaux, création de la piste forestière du Nant, élaboration du plan d'occupation des sols. En 1989, il est réélu premier adjoint au maire Maurice Chabrier. Et la mise

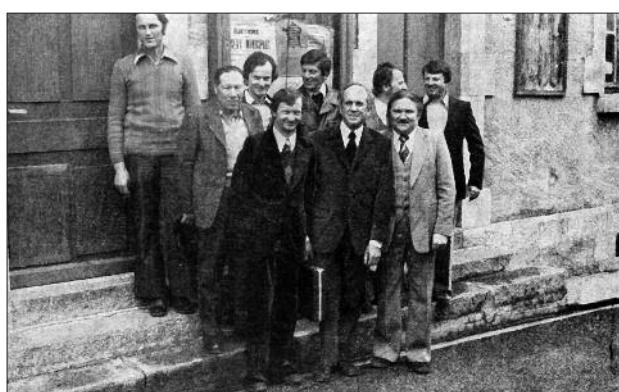
en œuvre des projets se poursuit, avec la réhabilitation effective du bâtiment communal mairie-gîtes, la création d'une piste de descente du hameau du Monthyon, le captage des eaux pluviales et les travaux d'assainissement, tout d'abord au Premier-Villard, puis dans les autres hameaux, la reconstruction de la chapelle du Bessay. Le projet de création du *Triandou*, dans le cadre d'un minicontrat conclu avec le département, voit le jour. Toujours guidé par le souci de maintenir et de développer la vie dans sa commune, Gilbert fait encore un mandat de conseiller municipal de 1995 à 2001, mandat marqué par le décès en août 1995 de Maurice Chabrier, Edmond Lauminy prenant alors la relève.

Mais il faut dire aussi combien, durant ces années d'engagement, Gilbert Quézel-Ambrunaz contribua à construire une intercommunalité de projets librement consentis. Il devint, lors de son premier mandat, à la création du Sivav, représentant suppléant de la commune, Albert Cartier étant titulaire, et ils furent tous deux délégués de Saint-Alban lors de la création du Sirtomm. Il resta de nombreuses années délégué titulaire au Sivav et au Sirtomm, puis au Sivom du canton de La Chambre et au syndicat intercommunal de la Mapad (maison de retraite).

Dès 1987, le conseil municipal de Saint-Alban adopta le principe de la création d'un district de la vallée des Villards, ayant pour but de permettre une meilleure compréhension entre les deux communes et de promouvoir de façon concrète toute action visant à leur développement et Gilbert Quézel-Ambrunaz fut parmi les premiers délégués districaux. Notre présence ce jour, dans cette salle de Saint-Colomban a aussi cette profonde signification : Gilbert a œuvré pour toute la vallée des Villards.

À 72 ans, il était encore conseiller syndical de l'Association foncière pastorale intercommunale et j'avais pu apprécier combien il avait d'écoute et de réflexion devant des dossiers parfois difficiles. Aujourd'hui, c'est toute la population de Saint-Alban qui gardera en mémoire le souvenir de son travail, de son implication et de son dévouement.

Jacqueline Dupenloup



■ La première équipe Chabrier (mars 1977). De gauche à droite, au premier rang : Albert Cartier, Maurice Chabrier, Gilbert Quézel-Ambrunaz ; au second rang : Ulysse Darves-Blanc, Camille Darves-Bornoz, Hubert Capelli, Joël Cartier-Lange, Armand Frasson-Gorret, Jacques Darves-Blanc.

## NAISSANCES

• Le 26 janvier 2018, à Lyon, d'*Inès*, fille de Magalie et Florent **Martin-Garin**, petite-fille de Joselyne et Michel **Martin-Garin** (Le Bessay), et arrière-petite-fille d'Andréa (†) et Joseph (†) **Martin-Garin** (Lachenal), et de Joseph (†) et Jeanne **Bozon** née **Tronel** (Lachal, Les Roches).

• Le 3 février 2018, à Arles, de Léo, fils de Benjamin **Ribièvre** et de Caroline **Bru**, petit-fils d'Henri et Régine **Bru**, et arrière-petit-fils de Camille (†) et Henriette (†) **Frasson-Botton** (Le Bessay).

• Le 12 février 2018, à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Zacharie**, fils de Gilles **Bordas** et Melissa **Guiguet**, petit-fils d'Annie et Jean-Marc **Bordas**, et arrière-petit-fils de Léa (†) et Pierre (†) **Cartier** (Le Plan-champ).

## MARIAGE

• Le 30 décembre 2017 à Thonon-les-Bains, de Bérengère **Violaz** et Laurent **Curvat**. Bérengère **Violaz** est la fille de Maurice et Josette **Violaz** née **Bozon**, et la petite-fille de Rose (†) et Alexandre (†) **Bozon** (Lachal), et de Juliette (†) **Bozon** (Martinan).

## DÉCÈS

• De M. Alain **Favre-Bonté** (Lachenal), le 20 décembre 2017 à Claix (82 ans).

• De M. Albert **Cartier** (l'Église), le 31 décembre 2017 à Saint-Colomban-des-Villard (77 ans) [Albert **Cartier** a servi en Algérie dans le 6<sup>e</sup> BCA, de janvier 1961 à octobre 1962, à Michelet (Kabylie) (Lire page 15).]

• De M. Govert **Deketh** (Lachenal), le 10 janvier 2018 à Genève (76 ans).

• De Mme Jeanne **Darves** née **Girard** (l'Église, Les Roches), le 15 janvier 2018 à Saint-Étienne-de-Cuines (85 ans). Mme Jeanne **Darves** était l'épouse de Joanny **Darves**.

• De M. Alain **Bordon-Biron** (La Pierre), le 17 janvier 2018 à Marseille (58 ans). Alain **Bordon-Biron** était le fils de Gilbert (†) et Huguette **Bordon-Biron** (La Pierre).

• De M. Pierre **Quézel-Castraz** (Premier-Villard), le 29 janvier 2018 à Chedde (86 ans).

• De M. Gilbert **Quézel-Ambrunaz** (Le Frêne), le 25 février 2018 à Chambéry (72 ans) (Lire page 15).

• De M. Francis **Vanini** (Nantchenu), le 26 février 2018 à Nantchenu (69 ans).

*Il disait : « Je suis un miraculé. » Pudique et peu loquace, Francis Vanini avait cependant accepté d'évoquer pour nous le drame du Rivaud. C'était au début des années 90. Nous avions recueilli des témoignages et récupéré des documents dans les archives, du Progrès et du Dauphiné libéré notamment. En les consultant, peu à peu, il se mit à parler, ému par une photographie qui le montre avec son frère Joseph quelques heures après la catastrophe. À la fin de notre entretien, timidement et presque en s'excusant, il nous avait demandé s'il était possible qu'on lui laisse quelques-unes de ces coupures de presse... Il n'a pas 6 ans le 20 janvier 1955 quand, après des jours de pluies incessantes, peu après 7 heures, les Capelli, qui habitent Le Planchamp, entendent un craquement sourd. Au même moment la lumière se coupe. Stéphane Capelli se précipite alors vers la croix implantée au bord de la route départementale. En se penchant, il aperçoit Yvonne Vanini qui lui crie de ne pas descendre : « Il y a un grand trou et le Rivaud est parti. » Entre la route départementale et le Rivaud, à mi-pente, une avalanche de boue s'est déclenchée, nourrie par l'eau d'infiltration. En quelques secondes elle enveloppe l'étable des Quézel-Yoyon, la détruit et la déborde sur ses deux côtés pour se perdre quelques mètres plus bas dans les eaux du Glandon. Ses trois occupants, Adélaïde (61 ans), Marie (70 ans), et Alexandre (82 ans) Quézel-Yoyon, qui avaient abandonné leur maison d'été, – contiguë et épargnée, elle... –, sont retrouvés morts. La demeure des Vanini est voisine de celle des Quézel-Yoyon. Au moment du drame, Joseph et Francis dorment encore car c'est jeudi, il n'y a pas d'école. Un autre jour de semaine, ils se seraient probablement trouvés sur le chemin de l'école et, qui sait ?, sur celui qui, en quelques lacets, conduit du Rivaud à la départementale. Leur frère Georges est resté dormir à Bon-Mollard chez une tante profitant du congé scolaire. Leur mère, Yvonne, vient de quitter son écurie quelques minutes avant l'éboulement et s'apprête à y retourner pour finir de donner à manger aux bêtes. Entre temps, cette écurie, non voûtée, s'est effondrée... Francis Vanini est resté toute sa vie marqué par ces heures où le destin aurait pu basculer pour sa famille qui était originaire de Corona, au Nord de Bergame, par son père, Antoine Vanini, qui arrive à Saint-*

Alban en 1938 en compagnie de Gino Truttalli. Bûcherons, ils s'installent au Bouchet dans l'écurie des Frasse-Sombet située au sommet du village. Spécialisé dans le travail du câblage et réputé pour ses épissures, Antoine Vanini rencontre Yvonne Quézel-Yoyon. Mariés, ils s'installent à Bon-Mollard puis au Rivaud où Antoine décédera en 1952. Après la catastrophe, la famille s'installera au Frêne. Et le Rivaud (7 habitants en 1955, et dont une maison portait la date de 1300) devient, du jour au lendemain, un village abandonné... Fin skieur (il a fait toute sa carrière de moniteur de ski au Corbier cessant ses activités progressivement en 2014 puis définitivement en 2015), Francis Vanini pratiquait aussi le vélo (artisan maçon, il ne travaillait jamais les après-midi de retransmission télévisée du Tour de France...) et la pétanque (vainqueur des Six jours en 1987 et deux fois finaliste, en équipe avec Roger Lhermitte). Le sourire moqueur, l'ironie froide, discret, il était toujours agréable de rencontrer Francis Vanini qui savait en dire beaucoup avec peu de mots.]

• De Mme Juliette **Darves-Bornoz** née **Viala** (Le Mollard), le 3 mars 2018 à Nîmes (97 ans).

## LE PETIT VILLARIN

## PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

## SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

## COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

## ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

## COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

## MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

## BONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

## La disparition d'Albert Cartier

(Suite de la page 15.)

deille de 1966, puis trésorier de 1974 à 1987. Il aimait courir le pays pour la chasse, pestant parfois d'être resté au poste pour rien, mais y retournant toujours, jusqu'à il y a un ou deux ans seulement.

De mars 1977 à mars 1983 il est élu 1<sup>er</sup> adjoint de Maurice Chabrier. S'engagent alors en particulier les travaux de mise en sécurité du hameau du Premier-Villard, qui, je cite, « risque d'être coupé en deux par le ravin du Cray Blanc ». Mais s'engagent aussi l'installation de postes téléphoniques au Premier-Villard, au Planchamp et au Frêne, celle de la 2<sup>e</sup> chaîne de télévision, le projet d'aménagement d'un gîte communal dans la mairie-école, le renforcement du réseau d'eau potable, et, sur le plan intercommunal, la création du Sivav, dont Albert fut le 1<sup>er</sup> délégué pour la commune. Nous savons combien il était attentif à tout, combien il était présent, pour les grandes et petites choses, pour tout ce qui fait la vie d'une commune, nous savons combien il a donné de temps et d'énergie pour élaborer les projets et suivre les chantiers.

Il est élu au conseil municipal, pour la 3<sup>e</sup> fois, en 1989. Là encore, c'est à un travail conséquent

qu'il va participer : création ou élargissement de voiries, au Premier-Villard, au Frêne, au Planchamp, au Bessay, restauration de l'église, création du district des Villards et du Sivom du canton de La Chambre, mise en place de réseaux d'assainissement, piste forestière pour desservir la forêt communale, ouverture du gîte des Journières, réhabilitation de la mairie elle-même...

Réélu en 1995, il ne terminera pas le mandat, et nous savons que sa démission en 1997 fut un épisode difficile pour cet élu intègre qui souhaitait tenir ses engagements ; épisode qui le conduisit à ne plus se présenter aux élections municipales, mais à s'impliquer encore davantage dans le bénévolat associatif, répondant présent à chaque sollicitation qui pouvait mettre en valeur notre commune, notre vallée et créer du lien entre nous tous. Depuis 2014, il avait accepté d'être membre du CCAS et c'était une aide efficace et toujours présente.

De lui, notre commune gardera le souvenir d'un homme lucide et droit, un homme qui lui était passionnément attaché, mais qui savait ouvrir son esprit aux autres et à d'autres horizons, être accueillant.

Je ne sais pas, Bébert, si tu aurais accepté cet hommage-là ou si tu aurais bougonné. Et je ne le saurai jamais. Je pense que tu aurais quand même accepté d'entendre combien nous sommes tristes, ici, de ne plus te voir aller et venir devant ta maison si bien restaurée, de ne plus échanger les quelques mots du bonjour quotidien, de ne plus nous faire gronder quelque matin (« Vous avez laissé la lampe d'en haut allumée... »), et combien nous sommes malheureux d'avoir perdu d'un coup notre veilleur des Villards.

Tu aurais accepté d'entendre les mots de Max Zins, depuis l'Espagne : « Tristesse infinie. Présence tellement forte d'Albert Cartier. Une présence constante, fidèle, Une honnêteté et une sincérité de tous les instants. »

Et puis tu aurais accepté sans doute que je te dise, Bébert, que c'est pour des gens comme toi, avec des gens comme toi, que le pays va continuer coûte que coûte, qu'on va s'accrocher, essayer de le rendre agréable au présent et de lui donner un avenir, même si c'est bien difficile, mais comme tu le voulais et comme tu y as travaillé.

Jacqueline Dupenloup

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis : • par voie postale : **Le Petit Villarin** 21, rue Albert-Dubout 34130 – Mauguio Tél. : 04-67-29-45-43 • par courriel : **lepetitvillarin@wanadoo.fr**

## SOMMAIRE

NUMÉRO 183  
MARS 2018

## PAGE 2 :

• La saison hivernale.

## PAGE 3 :

• Grève aux remontées mécaniques.

## PAGE 4 :

• ÉPIC : des perspectives inquiétantes.

• L'OT change de nom et de statut.

## PAGE 5 :

• Stations : les recommandations de la Cour des comptes.

• Ski : grand prix de Saint-Colomban.

## PAGE 6 à 8 :

• École. • Vallée propre repoussée.

## PAGE 8 :

• Rassemblement des costumes de Maurienne à Saint-Sorlin.

## PAGE 9 :

• Le plan loup : loin des réalités.

• Fête du col. • Apiculture.

## PAGE 10 ET 11 :

• Microcentrale sur le Merlet.

## PAGE 11 :

• Retour sur la « détresse » numérique.

## PAGES 12 ET 13 :

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

## PAGE 12 :

• Les travaux du Sivav.

## PAGE 14 :

• Dégâts des intempéries. • À la 4C.

## PAGE 15 :

• Disparitions : Albert Cartier et Gilbert Quézel-Ambrunaz.

## PAGE 16 :

• Carnet. • Carnet du centenaire.